

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1736

15 juin 2016

### SOMMAIRE

AltaOne Investments S.à r.l. ....	83316	Dec Second Capital S.à r.l. ....	83284
Anton Corp GP S.à r.l. ....	83298	Denis S.à r.l. ....	83284
Avanti Business Solutions S.à r.l. ....	83282	Dental Finance S.à r.l. ....	83282
Biotech Capital S.à r.l. ....	83307	Dentsply S.à r.l. ....	83282
CF Services Luxembourg ....	83288	Der Rasendoktor S.A. ....	83284
CF Special Opportunities S.A. ....	83288	DFR SARL ....	83285
CIGA Luxembourg S.à r.l. ....	83287	Diamond Ten S.à r.l. ....	83290
Cilix Investments S.A. ....	83287	Diamond Three S.à r.l. ....	83290
Citigroup Participation Luxembourg Limited .....	83287	Dion ....	83283
Cocktail And Co S.à r.l. ....	83287	DN-Bau ....	83285
Codepa S.A. ....	83286	Douglas Private S.A. SPF ....	83283
Cofilux Conseil Property S.A. ....	83290	DT Investments Holding S.A. ....	83286
Coiffure LM ....	83287	E-Clade S.à r.l. ....	83289
Communication, Coaching et Développements .....	83286	Engineering Solutions S.à r.l. ....	83288
Consolidated Equipments S.A. ....	83286	Euro Properties Investments S.à r.l. ....	83289
Cronulla S.A. ....	83322	Euro Real Estate Asset Management S.à r.l. .....	83289
Crown Properties S.A. ....	83285	Euro Real Estate Germany II S.à r.l. ....	83289
Darchange S.à r.l. ....	83283	Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l. .....	83298
Darchange S.à r.l. ....	83283	Impact-Lux S.à r.l. ....	83285
Darwick Limited SPF S.A. ....	83285	Montage ....	83291
Darwick Limited SPF S.A. ....	83284	Rodberg ....	83328
Datagest ....	83284	SPRL Entreprise CHRISTIAN & Cie LU ...	83289
DeBacker Luxembourg Properties S.à r.l. ...	83282		

**Avanti Business Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2538 Luxembourg, 1, rue Nicolas Simmer.

R.C.S. Luxembourg B 182.156.

Le Bilan au 30 juin 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094304/9.

(160064235) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Dentsply S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 3.702.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 163.250.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

*Pour Dentsply S.à r.l.*

*Un Mandataire*

Référence de publication: 2016094439/12.

(160064374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**DeBacker Luxembourg Properties S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 189.053.

EXTRAIT

Les comptes annuels du 11 juillet 2014 au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2016094440/14.

(160064089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Dental Finance S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2633 Senningerberg, 6, route de Trèves.

R.C.S. Luxembourg B 181.493.

Il ressort d'une lettre de démission adressée à la Société que Madame Emilie BORDANEIL a démissionné de son mandat de gérant de catégorie B de la Société avec effet au 11 avril 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Dental Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2016094437/14.

(160064569) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 119.863.

Messieurs DE BERNARDI Alexis, VEGAS-PIERONI Louis et DONATI Régis démissionnent de leur poste de Gérants.

Luxembourg, le 19.04.2016.

Pour extrait sincère et conforme

*Pour DARCHANGE S.à.r.l.*

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016094435/14.

(160064503) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Darchange S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

R.C.S. Luxembourg B 119.863.

Le domicile de la société DARCHANGE S.A.R.L., R.C.S. Luxembourg B n° 119863, constituée le 19 juillet 2016 par-devant Maître Joseph ELVINGER, Notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), publié au Mémorial C N° 2122 du 14 novembre 2006, établi au 17, rue Beaumont L - 1219 Luxembourg, a été dénoncé le 19.04.2016

Luxembourg, le 19.04.2016.

MANACO S.A.

Signature

Référence de publication: 2016094436/12.

(160064774) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Dïon, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 7, rue Guillaume J. Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 133.314.

Les comptes annuels, les comptes de Profits et Pertes ainsi que les Annexes de l'exercice clôturant au 31/10/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*L'Organe de Gestion*

Référence de publication: 2016094434/11.

(160064272) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Douglas Private S.A. SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 157.393.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue le 18 mars 2016, que la liquidation de la société décidée en date du 21 janvier 2016 a été clôturée; et que la société DOUGLAS PRIVATE S.A. SPF, a définitivement cessé d'exister. Les livres et documents sociaux sont déposés et conservés pour une période de cinq ans à 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

*Pour: DOUGLAS PRIVATE S.A. SPF*

Société anonyme

Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2016094473/17.

(160063942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Datagest, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 60.000,00.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.  
R.C.S. Luxembourg B 42.842.

—  
*Extrait des résolutions prises par les gérants en date du 19 avril 2016*

Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

L'adresse professionnelle du gérant technique, Romain SABEL, est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094461/16.

(160064474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Dec Second Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: CAD 215.518.032,00.**

Siège social: L-2220 Luxembourg, 560A, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 88.483.

—  
Le bilan au 31 décembre 2015 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 19 avril 2016.

Référence de publication: 2016094464/10.

(160064138) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Denis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6450 Echternach, 40, route de Luxembourg.  
R.C.S. Luxembourg B 141.726.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094466/9.

(160064656) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Der Rasendoktor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-6630 Wasserbillig, 39, Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 145.872.

—  
Die Lux-Fiduciaire Consulting SARL mit Sitz in L-2763 LUXEMBOURG 12, rue Ste Zithe kundigt ihr Mandat als Kommissar der Gesellschaft.

Référence de publication: 2016094467/9.

(160064289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Darwick Limited SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 183.642.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094460/10.

(160064029) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**DFR SARL, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch.  
R.C.S. Luxembourg B 194.258.

—  
*Extrait de l'assemblée du 7 avril 2016*

Est révoqué comme gérant technique Monsieur Danilo FARIA ROCHA, serveur, né le 8 juin 1991 à Ribeira Brava (P), demeurant à L-7410 Angelsberg, 14, rue de Mersch.

Fait à Mersch, le 19 avril 2016.  
COMPTABILITE STC SARL  
*Mandataire*

Référence de publication: 2016094468/13.  
(160064165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**DN-Bau, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-9511 Wiltz, 77C, rue Aneschbach.  
R.C.S. Luxembourg B 92.006.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Fiduciaire ARBO S.A.  
Signature

Référence de publication: 2016094469/11.  
(160064153) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Impact-Lux S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1227 Luxembourg, 3, rue Belle-Vue.  
R.C.S. Luxembourg B 66.151.

—  
Les comptes annuels au 31/12/2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094458/10.  
(160064298) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Darwick Limited SPF S.A., Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 183.642.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094459/10.  
(160064016) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Crown Properties S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1470 Luxembourg, 50, route d'Esch.  
R.C.S. Luxembourg B 40.323.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2016094432/10.  
(160063917) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Communication, Coaching et Développements, Société Anonyme.**

Siège social: L-8069 Bertrange, 15, rue de l'Industrie.  
R.C.S. Luxembourg B 153.350.

*Résolution de l'Assemblée Générale Extraordinaire du 31/12/2015*

Les associés de la SA Communication, Coaching et Développements reconnaissent avoir été dûment convoqués pour cette A.G.E. du 31 décembre 2015 au siège social, rue Pletzer 2 à L-8080 Bertrange et sont tous présents.

*Résolution unique*

Les actionnaires décident à l'unanimité de transférer le siège de la SA Communication, Coaching et Développements à Rue de l'Industrie 15, L-8069 Bertrange, ceci avec effet au 01/01/2016.

Bertrange, le 31/12/2015.

Référence de publication: 2016094429/14.

(160064328) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Consolidated Equipments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 119.582.

## EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement le 18 avril 2016 que l'assemblée a pris note des démissions de leurs postes d'administrateurs:

Monsieur Pascal, Christophe NAGEL, employé privé, né le 27 janvier 1972, à Neerach ZH (Suisse),

Et de Monsieur Kleber, Marceau LECLERCQ, Retraité, né le 29 juillet 1933, à Saint-Vaast en Cambrésis (France), demeurant Résidence Les Eaux Vives, 39, route Nationale F-62223 Sainte-Catherine-les-Arras

L'assemblée décide de diminuer le nombre des membres du Conseil d'Administration de trois à un et appelle à la fonction d'administrateur unique:

- Monsieur Pierre GESTKOFF, Dirigeant de Sociétés, né le 09.02.1971, à Levallois-Perret (France) demeurant professionnellement au 25B, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale de l'an 2021.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

*Pour le Conseil d'Administration*

Référence de publication: 2016094430/21.

(160064352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Codepa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1114 Luxembourg, 3, rue Nicolas Adames.  
R.C.S. Luxembourg B 25.961.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094426/9.

(160064261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**DT Investments Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1246 Luxembourg, 4, rue Albert Borschette.  
R.C.S. Luxembourg B 118.536.

Les comptes annuels au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2016094474/10.

(160064033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**CIGA Luxembourg S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.  
R.C.S. Luxembourg B 89.185.

Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CIGA LUXEMBOURG S.à.r.l.  
Enrico NECKELS  
*Gérant*

Référence de publication: 2016094421/12.

(160064094) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Cilix Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1469 Luxembourg, 95, rue Ermesinde.  
R.C.S. Luxembourg B 166.103.

*Extrait de la résolution prise par l'administrateur unique de la société en date du 18 avril 2016.*

*Résolution unique*

L'Administrateur unique décide de transférer le siège social de la société au 95 rue Ermesinde, L-1469 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

*L'Administrateur Unique*

Référence de publication: 2016094422/12.

(160064527) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Citigroup Participation Luxembourg Limited, Société à responsabilité limitée.**

Siège de direction effectif: L-8070 Bertrange, 31, Z.A. Bourmicht.  
R.C.S. Luxembourg B 86.197.

Le bilan Citigroup Participation Luxembourg Limited au 31 décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Bertrange, le 18 avril 2016.

*Pour le compte de Citibank Europe plc, Luxembourg Branch*

Référence de publication: 2016094423/12.

(160064537) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Cocktail And Co S.à.r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1261 Luxembourg, 123, rue de Bonnevoie.  
R.C.S. Luxembourg B 145.654.

Les comptes annuels au 31.12.2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094425/9.

(160064739) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Coiffure LM, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1741 Luxembourg, 93, rue de Hollerich.  
R.C.S. Luxembourg B 141.086.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094428/9.

(160064317) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**CF Services Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 147.572.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration du 5 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Marc THILL, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Daniel CROISE, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Joseph HOBSCHEID, réviseur d'entreprises, expert-comptable, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Signature.

Référence de publication: 2016094418/19.

(160064139) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**CF Special Opportunities S.A., Société Anonyme de Titrisation.**

Siège social: L-2350 Luxembourg, 1B, rue Jean Piret.

R.C.S. Luxembourg B 150.089.

—  
*Extrait des résolutions prises par le conseil d'administration en date du 11 avril 2016*

1. Le siège social de la société est transféré du 2, Avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, au 1B, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg avec effet au 18 avril 2016.

2. L'adresse professionnelle des administrateurs est également modifiée comme suit avec effet au 18 avril 2016:

- Monsieur Murad IKHTIAR, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg, Président

- Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

- Monsieur Reno Maurizio TONELLI, licencié en sciences politiques, avec adresse professionnelle au 1, rue Jean Piret, L-2350 Luxembourg

Pour extrait conforme,

Luxembourg, le 18 avril 2016.

Référence de publication: 2016094419/18.

(160064146) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Engineering Solutions S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 11, avenue de la Porte Neuve.

R.C.S. Luxembourg B 189.445.

—  
EXTRAIT

Suite au contrat de cession de parts sociales en date du 02/10/2015 la Société Continuum S.A., Société de droit luxembourgeois, avec siège au 11, Avenue de la Porte Neuve, L-2227 Luxembourg, a cédé 375 parts sociales de la Société Engineering Solutions Sàrl à la Société de droit espagnol Zima Equity Investments SL, inscrite au Registro Mercantil de Madrid sous le numéro M598773, avec siège social au Calle Jorge Juan, 19,6°A, 28001 Madrid, Espagne.

La Société Zima Equity Investments SL détient donc 30% de la Société et la Société Continuum S. A. détient le restant 70%.

Luxembourg, le 19/04/2016.

Signatures

*Agent domiciliataire*

Référence de publication: 2016094484/17.

(160064667) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---



**SPRL Entreprise CHRISTIAN & Cie LU, Succursale d'une société de droit étranger.**

Adresse de la succursale: L-9990 Weiswampach, 14, Duarrefstrooss.

R.C.S. Luxembourg B 151.103.

—  
**FERMETURE D'UNE SUCCURSALE**

*Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire tenue le 18 avril 2016 à 09.00 heures au siège social de la société*

L'assemblée décide de la fermeture de la succursale luxembourgeoise SPRL ENTREPRISE CHRISTIAN & CIE LU avec adresse à L-9990 Weswampach, 14, Duarrefstrooss, enregistrée auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B151103, avec effet à ce jour.

Pour extrait sincère et conforme

Signature

*Le gérant*

Référence de publication: 2016094485/16.

(160064295) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Euro Properties Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 16A, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 87.630.

—  
Les comptes annuels clos au 31 décembre 2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094486/9.

(160064297) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Euro Real Estate Asset Management S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.

R.C.S. Luxembourg B 183.312.

—  
Le Bilan au 31. Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerd Schneider / Nadine Billal.

Référence de publication: 2016094487/10.

(160064005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Euro Real Estate Germany II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1212 Luxembourg, 17, rue des bains.

R.C.S. Luxembourg B 173.124.

—  
Le Bilan au 31. Décembre 2014 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Gerd Schneider / Nadine Billal.

Référence de publication: 2016094488/10.

(160064032) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**E-Clade S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 116.328.

—  
Les comptes annuels au 31 décembre 2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094479/9.

(160064671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Diamond Ten S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 177.274.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que Geschäftsführer de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B205.393, en tant que Geschäftsführer de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de Geschäftsführer.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016094451/20.

(160064440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Diamond Three S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: GBP 15.000,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 171.705.

—  
EXTRAIT

Il résulte de la décision de l'associé unique de la Société en date du 15 avril 2016 que la société BRE/Management 6 S.A. a démissionné en tant que Gérant Unique de la Société avec effet au 15 avril 2016.

L'associé unique de la Société a décidé de nommer la société Logicor Europe Management S.A., société anonyme de droit Luxembourgeois, ayant son siège social au 35 avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B205.393, en tant que Gérant Unique de la Société, avec effet au 15 avril 2016 pour une durée indéterminée.

La Société est désormais gérée par la société Logicor Europe Management S.A. en qualité de Gérant Unique.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 18 avril 2016.

*Pour la Société*

Signature

Référence de publication: 2016094452/20.

(160064466) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Cofilux Conseil Property S.A., Société Anonyme.**

R.C.S. Luxembourg B 189.236.

Par lettre recommandée adressée le 13 avril 2016 à la société COFILUX CONSEIL PROPERTY S.A. société anonyme avec siège social à L-1660 Luxembourg, 30, Grand-rue, la société FIDUCENTER S.A. a résilié de plein droit son contrat de domiciliation avec ladite société COFILUX CONSEIL PROPERTY S.A. avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 avril 2016.

Pour extrait conforme

FIDUCENTER S.A.

*Le domiciliataire / Un administrateur*

Référence de publication: 2016094427/14.

(160064123) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---

**Montage, Société à responsabilité limitée.**  
Siège social: L-1274 Howald, 23, rue des Bruyères.  
R.C.S. Luxembourg B 205.122.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the twenty-fifth of March.

Before Us, Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

THERE APPEARED:

Montage Investments LLC, a company incorporated under the laws of Kansas, United States of America, having its registered office at 4200 W. 115<sup>th</sup> Street, Suite 100, KS 66211, Kansas, United States of America, registered with the register of business entities of Kansas under number 6359335,

here represented by Allen & Overy, société en commandite simple, registered on list V of the Luxembourg bar, with registered office at 33, J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, itself represented by Me Manou GINTER, Avocat, residing professionally at 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Said proxy, after having been initialled *ne varietur* by the proxyholder of the appearing party and by the officiating notary, shall remain attached to the present deed and be submitted with this deed to the registration authorities.

Such appearing party, in the capacity in which it acts, has requested the undersigned notary to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which it deems to incorporate herewith.

**Art. 1. Name.** There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) by the name of "Montage" (the Company).

**Art. 2. Corporate object.** The purpose of the Company is the general promotion of Montage Investments LLC affiliated asset managers (the Brands) and more specifically products (eg. UCITS, other form of undertakings for collective investments and/or managed accounts solutions) set-up, managed and/or sold by the Brands (the Products). Such promotional activities may include, but are not limited to, direct telephone calls, conference calls involving the employees or contractors of the Brands in the U.S., email, in-person meetings, attendance and possible sponsorship of financial industry events; presentation and other marketing materials and UCITS documents and any documents related to separately managed accounts distributed in both hard and soft copy, Internet links to additional materials on the Brand's website/microsite, referrals to be sought from other financial professionals and media coverage in the form of interviews/TV appearances in specialized reviews/shows.

Unless it has received the necessary licenses from the relevant financial supervisory authorities, the Company will not distribute or otherwise directly sell the individual shares, units or interests in the Products.

The Company may further guarantee, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or which form part of the same group of companies as the Company.

The Company may carry out any commercial, industrial or financial activities which it may deem useful in the accomplishment of these purposes.

**Art. 3. Duration.** The Company is formed for an unlimited period of time.

**Art. 4. Registered office.** The registered office is established in the municipality of Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its shareholders. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the manager/board of managers of the Company.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5. Share capital.** The Company's subscribed share capital is fixed at EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros), represented by 12,500 (twelve thousand five hundred) shares having a nominal value of EUR 1.- (one euro) each.

**Art. 6. Amendments to the share capital.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by decision of the shareholder meeting, in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 7. Profit sharing.** Each share entitles to a fraction of the corporate assets and profits of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

**Art. 8. Indivisible shares.** Towards the Company, the Company's shares are indivisible, and only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

**Art. 9. Transfer of shares.** In case of a sole shareholder, the Company's shares held by the sole shareholder are freely transferable.

In case of plurality of shareholders, the transfer of shares *inter vivos* to third parties must be authorised by the general meeting of the shareholders who represent at least three-quarters of the paid-in capital of the Company. No such authorisation is required for a transfer of shares among the shareholders.

The transfer of shares *mortis causa* to third parties must be accepted by the shareholders who represent three-quarters of the rights belonging to the surviving shareholders.

The requirements of articles 189 and 190 of the Luxembourg act dated 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the Companies Act) will apply.

**Art. 10. Redemption of shares.** The Company shall have power to acquire shares in its own capital provided that the Company has sufficient distributable reserves and funds to that effect.

The acquisition and disposal by the Company of shares held by it in its own share capital shall take place by virtue of a resolution of and on the terms and conditions to be decided upon by the sole shareholder or the general meeting of the shareholders. The quorum and majority requirements applicable for amendments to the articles of association shall apply in accordance with article 15 of these articles of association.

**Art. 11. Death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the shareholders.** The death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the sole shareholder or of one of the shareholders will not terminate the Company.

**Art. 12. Management.** The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers and each manager shall be assigned either an A or a B signatory power. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) are appointed, revoked and replaced by a decision of the general meeting of the shareholders, adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

The general meeting of the shareholders may at any time and *ad nutum* (without cause) dismiss and replace the manager or, in case of plurality, any one of them.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name and on behalf of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 12 have been complied with.

All powers not expressly reserved by law or the present articles of association to the general meeting of shareholders fall within the power of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its sole manager, and, in case of plurality of managers, by the sole signature of a manager with an A signatory power or by the joint signatures of a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power.

The manager, or in case of plurality of managers, a manager with an A signatory power or a manager with an A signatory power and a manager with a B signatory power jointly may sub-delegate his/their powers for specific tasks to one or several *ad hoc* agents. The manager, or in case of plurality of managers, the delegating manager or managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In the case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented. The board of managers can deliberate or act validly only if at least the majority of its members including at least one manager with an A signatory power and one manager with a B signatory power is present or represented at a meeting of the board of managers.

A chairman *pro tempore* of the board of managers may be appointed by the board of managers for each board meeting of the Company. The chairman, if one is appointed, will preside at the meeting of the board of managers for which he has been appointed. The board of managers will appoint a chairman *pro tempore*, if one is appointed, by vote of the majority of the managers present or represented at the board meeting.

In the case of plurality of managers, written notice of any meeting of the board of managers will be given to all managers, in writing or by telefax or electronic mail (email), at least 24 (twenty-four) hours in advance of the hour set for such meeting, except in circumstances of emergency. A meeting of the board of managers can be convened by any manager. This notice may be waived if all the managers are present or represented, and if they state that they have been informed on the agenda of the meeting. Separate notice shall not be required for individual meetings held at times and places prescribed in a schedule previously adopted by a resolution of the board of managers.

A manager may act at a meeting of the board of managers by appointing in writing or by telefax or electronic mail (email) another manager as his proxy. A manager may also participate in a meeting of the board of managers by conference call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to be identified and to deliberate. The participation by a manager in a meeting by conference call, videoconference or by other similar means of communication mentioned above shall be deemed to be a participation in person at such meeting and the meeting shall be deemed to be held at the registered office of the Company. The decisions of the board of managers will be recorded in minutes to be held at the registered office of the Company and to be signed by the managers attending, or by the chairman of the board of managers, if one has been appointed. Proxies, if any, will remain attached to the minutes of the relevant meeting.

Notwithstanding the foregoing, a resolution of the board of managers may also be passed in writing in which case the minutes shall consist of one or several documents containing the resolutions and signed by each and every manager. The date of such circular resolutions shall be the date of the last signature. A meeting of the board of managers held by way of such circular resolutions is deemed to be held in Luxembourg.

**Art. 13. Liability of the manager(s).** The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

**Art. 14. General meetings of the shareholders.** An annual general meeting of the shareholder(s) shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Other general meetings of the shareholder(s) may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

As long as the Company has no more than twenty-five (25) shareholders, resolutions of shareholder(s) can, instead of being passed at general meetings, be passed in writing by all the shareholders. In this case, each shareholder shall be sent an explicit draft of the resolution(s) to be passed, and shall vote in writing (such vote to be evidenced by letter or telefax or electronic mail (e-mail) transmission).

**Art. 15. Shareholders' voting rights, quorum and majority.** The sole shareholder assumes all powers conferred to the general meeting of the shareholders.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares, which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the articles of association of the Company may only be adopted by the majority in number of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital and the nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

**Art. 16. Financial year.** The Company's financial year starts on the 1 January and ends on 31 December of each year.

**Art. 17. Financial statements.** Each year, with reference to 31<sup>st</sup> December, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 18. Appropriation of profits, reserves.** The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent. (5%) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent. (10%) of the Company's nominal share capital. The general meeting shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of. The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may decide to pay interim dividends.

**Art. 19. Liquidation.** At the time of winding up of the company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

**Art. 20. Statutory auditor - External auditor.** In accordance with article 200 of the Companies Act, the Company needs only to be audited by a statutory auditor if it has more than 25 (twenty-five) shareholders. An external auditor needs to be appointed whenever the exemption provided by article 69 (2) of the Luxembourg act dated 19 December 2002 on the trade and companies register and on the accounting and financial accounts of companies does not apply.

**Art. 21. Reference to legal provisions.** Reference is made to the provisions of the Companies Act for all matters for which no specific provision is made in these articles of association.

#### *Transitory provisions*

The first financial year shall begin today and it shall end on 31 December 2016.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company having thus been established, the twelve thousand five hundred (12,500) shares have been subscribed by the sole shareholder, Montage Investments LLC, prenamed and represented as said before, and fully paid-up by the aforesaid subscriber by a contribution in cash, so that the sum of EUR 12,500.- (twelve thousand five hundred euros) is at the free disposal of the Company; evidence of which has been given to the officiating notary.

#### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

*Resolutions taken by the sole shareholder*

Immediately after the incorporation, the aforementioned appearing party, representing the whole of the subscribed share capital, has adopted the following resolutions as sole shareholder:

(1) the number of managers is set at 3 (three). Are appointed as members of the board of managers of the Company for an unlimited period of time:

- Mr David HENRIKSEN, born on 4 May 1954 in Lincoln, Nebraska, United States of America, with professional address at 11300 Tomahawk Creek Parkway, Suite 200 Leawood, Kansas 66211, USA, with an A signatory power;

- Mr Luc SÜNNEN, born on 22 December 1961 in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, with a B signatory power; and

- Mr Christophe FENDER, born on 10 July 1965 in Strasbourg, France, with professional address at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg, with a B signatory power;

(2) the registered office is established at 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand Duchy of Luxembourg.

*Costs*

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 1,000.- (one thousand euros).

*Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version; at the request of the same appearing party, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the date stated above.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said proxyholder signed together with Us, the notary, the present original deed.

**Suit la version française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le vingt-cinq mars.

Pardevant Nous, Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, sous-signé.

**A COMPARU:**

Montage Investments LLC, une société constituée au Kansas, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social à 4200 W. 115<sup>th</sup> Street, Suite 100, KS 66211, Kansas, Etats-Unis d'Amérique, inscrite au registre de commerce du Kansas, sous le numéro 6359335,

ici représentée par Allen & Overy, société en commandite simple, une société d'avocats inscrite à la liste V du barreau de Luxembourg, ayant son siège social au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, elle-même représentée par Maître Manou GINTER, Avocat ayant son adresse professionnelle au 33, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après paraphe ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec ce dernier aux formalités de l'enregistrement.

Ladite partie comparante, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentant d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle déclare constituer par le présent acte.

**Art. 1<sup>er</sup>. Nom.** Il existe une société à responsabilité limitée, prenant la dénomination de "Montage" (ci-après, la Société).

**Art. 2. Objet social.** Le but de la société est la promotion générale de gestionnaires affiliés à Montage Investments LLC (les Marques) et plus particulièrement des produits (p.ex. OPCVM, autre forme d'organismes de placement collectif et/ou des solutions de comptes gérés) mis en place, gérés et/ou vendus par les Marques (les Produits). Ces activités promotionnelles peuvent inclure, sans s'y limiter, des appels téléphoniques directs, des conférences téléphoniques impliquant les employés ou sous-traitants des Marques aux États-Unis, e-mail, réunions en personne, la présence à, et éventuellement le sponsoring, d'événements de l'industrie financière; présentation et autres documents de promotion, et documents OPCVM et tous documents lié à des comptes gérés séparément, distribués en copie papier et électronique, des liens Internet vers des documents supplémentaires sur le site internet/microsite des Marques, des relations d'affaires avec d'autres professionnels de la finance et la couverture médiatique sous la forme d'interviews/ apparences à la télévision dans des revues/ émissions spécialisées.

Sauf si elle reçoit l'autorisation nécessaire des autorités compétentes, la Société ne distribuera pas et ne vendra pas directement les actions individuelles de, parts de ou intérêts dans des Produits.

La Société peut aussi garantir, octroyer des prêts ou autrement assister les sociétés dans lesquelles elle détient une participation financière directe ou indirecte ou qui font partie du même groupe de société que la Société.

La Société pourra exercer toutes activités de nature commerciale, industrielle ou financière estimées utiles pour l'accomplissement et le développement de son objet.

**Art. 3. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision d'une assemblée générale extraordinaire des associés. Il peut être transféré à l'intérieur de la commune par une décision du gérant/conseil de gérance de la Société.

La Société peut ouvrir des bureaux et succursales dans tous autres lieux du Grand-Duché de Luxembourg ainsi qu'à l'étranger.

**Art. 5. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) représenté par 12.500 (douze mille cinq cents) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 1,- (un euro) chacune.

**Art. 6. Modification du capital social.** Le capital social pourra à tout moment être modifié moyennant décision de l'associé unique sinon de l'assemblée des associés, conformément à l'article 15 des présents statuts.

**Art. 7. Participation aux bénéfices.** Chaque part sociale donne droit à une fraction, proportionnelle au nombre des parts existantes, de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 8. Parts sociales indivisibles.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9. Transfert de parts sociales.** Lorsque la Société a un associé unique, toutes les cessions des parts sociales détenues par l'associé unique sont libres.

En cas de pluralité d'associés, la cession de parts sociales inter vivos à des tiers doit être autorisée par l'assemblée générale des associés représentant au moins trois quarts du capital social. Une telle autorisation n'est pas requise pour une cession de parts sociales entre associés.

La cession de parts sociales mortis causa à des tiers doit être acceptée par les associés qui représentent trois quarts des droits appartenant aux associés survivants.

Les exigences des articles 189 et 190 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi de 1915) doivent être respectées.

**Art. 10. Rachat de parts sociales.** La Société pourra acquérir ses propres parts sociales pourvu que la Société dispose à cette fin de réserves distribuables ou des fonds suffisants.

L'acquisition et la disposition par la Société de parts sociales détenues par elle dans son propre capital social ne pourra avoir lieu qu'en vertu d'une résolution et conformément aux conditions qui seront décidées par l'associé unique/une assemblée générale des associés. Les exigences de quorum et de majorité applicables aux modifications des statuts de la Société en vertu de l'article 15 des présents statuts seront d'application.

**Art. 11. Décès, interdiction, faillite ou déconfiture des associés.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'associé unique, sinon d'un des associés, ne mettent pas fin à la Société.

**Art. 12. Gérance.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils formeront un conseil de gérance et chaque gérant se verra attribuer soit un pouvoir de signature A, soit un pouvoir de signature B. Les gérants n'ont pas besoin d'être associés. Les gérants sont désignés, révoqués et remplacés par l'assemblée générale des associés, par une résolution adoptée par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

L'assemblée générale des associés peut à tout moment et ad nutum (sans justifier d'une raison) révoquer et remplacer le gérant ou, en cas de pluralité de gérants, n'importe lequel des gérants.

Vis-à-vis des tiers, les gérants ont les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom et pour le compte de la Société en toutes circonstances et pour exécuter et approuver les actes et opérations en relation avec l'objet social de la Société, et sous réserve du respect des dispositions du présent article 12.

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la loi ou les présents statuts à l'assemblée générale des associés sont de la compétence du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, la seule signature d'un gérant ayant un pouvoir de signature A ou la signature conjointe de deux gérants dont un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B. La gérant unique, ou en cas de pluralité de gérants, un gérant ayant un pouvoir de signature A ou deux gérants, dont un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B, conjointement, pourront déléguer leurs compétences pour des opérations spécifiques à un ou plusieurs mandataires ad hoc. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le ou les gérants qui délèguent détermineront la responsabilité du mandataire et sa rémunération (si le mandat est rémunéré), la durée de la période de représentation et n'importe quelles autres conditions pertinentes de ce mandat.

En cas de pluralité de gérants, les décisions du conseil de gérance seront prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés. Le conseil de gérance peut délibérer ou agir valablement seulement si au moins la majorité de ses membres et au moins un gérant ayant un pouvoir de signature A et un gérant ayant un pouvoir de signature B sont présents ou représentés lors de la réunion du conseil de gérance.

Un président pro tempore du conseil de gérance peut être désigné par le conseil de gérance pour chaque réunion du conseil de gérance de la Société. Le président, si un président a été désigné, présidera la réunion du conseil de gérance pour laquelle il aura été désigné. Le conseil de gérance désignera un président pro tempore par vote de la majorité des gérants présents ou représentés lors du conseil de gérance.

En cas de pluralité de gérants, avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants par écrit ou télécopie ou courriel (e-mail), au moins 24 (vingt-quatre) heures avant l'heure prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence. Une réunion du conseil de gérance pourra être convoquée par tout gérant. Il sera possible de passer outre cette convocation si les gérants sont présents ou représentés au conseil de gérance et s'ils déclarent avoir été informés de l'ordre du jour. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et à un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à une réunion en désignant par écrit ou par télécopie ou courriel (e-mail) un autre gérant comme son mandataire. Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par ou par tout autre moyen similaire de communication permettant à tous les gérants qui prennent part à la réunion d'être identifiés et de délibérer. La participation d'un gérant à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen similaire de communication auquel il est fait référence ci-dessus sera considérée comme une participation en personne à la réunion et la réunion sera censé avoir été tenue au siège social. Les décisions du conseil de gérance seront consignées dans un procès-verbal qui sera conservé au siège social de la Société et signé par les gérants présents au conseil de gérance, ou par le président du conseil de gérance, si un président a été désigné. Les procurations, s'il y en a, seront jointes au procès-verbal de la réunion.

Nonobstant les dispositions qui précèdent, une décision du conseil de gérance peut également être prise par voie circulaire et résulter d'un seul ou de plusieurs documents contenant les résolutions et signés par tous les membres du conseil de gérance sans exception. La date d'une telle décision circulaire sera la date de la dernière signature. Une réunion du conseil de gérance tenue par voie circulaire sera considérée comme ayant été tenue à Luxembourg.

**Art. 13. Responsabilité des gérants.** Le gérant ou les gérants (selon le cas) ne contractent, à raison de sa/leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui/eux au nom de la Société.

**Art. 14. Assemblées générale des associés.** Une assemblée générale annuelle de l'associé unique ou des associés se tiendra au siège social de la Société ou à tout autre endroit de la commune de son siège social à préciser dans la convocation à l'assemblée.

D'autres assemblées générales de l'associé unique ou des associés peuvent être tenues aux lieux et places indiqués dans la convocation.

Tant que la Société n'a pas plus de vingt-cinq (25) associés, les résolutions de l'associé unique ou des associés pourront, au lieu d'être prises lors d'assemblées générales, être prises par écrit par tous les associés. Dans cette hypothèse, un projet explicite de la résolution ou des résolutions à prendre devra être envoyé à chaque associé, et chaque associé votera par écrit (ces votes pourront être produits par lettre, télécopie, ou courriel (e-mail)).

**Art. 15. Droits de vote des associés, quorum et majorité.** L'associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité des associés, chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Cependant, les résolutions modifiant les statuts de la Société ne pourront être prises que de l'accord de la majorité en nombre des associés représentant au moins les trois quarts du capital social et la nationalité de la Société ne pourra être changée que de l'accord unanime de tous les associés, sous réserve des dispositions de la Loi de 1915.

**Art. 16. Année sociale.** L'année sociale de la Société commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17. Comptes annuels.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance dresse un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social de la Société.

**Art. 18. Distribution des bénéfices, réserves.** Les profits bruts de la Société, constatés dans les comptes annuels, déduction faite des frais généraux, amortissements et charges, constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social.



L'assemblée générale décide de l'affectation du solde restant du bénéfice net annuel. Le gérant unique ou, en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance pourra décider de verser un dividende intérimaire.

**Art. 19. Liquidation.** Lors de la dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui fixeront leurs pouvoirs et leurs émoluments.

**Art. 20. Commissaire aux comptes - réviseur d'entreprises.** Conformément à l'article 200 de la Loi de 1915, la Société doit être contrôlée par un commissaire aux comptes seulement si elle a plus de 25 (vingt-cinq) associés. Un réviseur d'entreprises doit être nommé si l'exemption prévue à l'article 69 (2) de la loi du 19 décembre 2002 concernant le registre de commerce et des sociétés ainsi que la comptabilité et les comptes annuels des entreprises n'est pas applicable.

**Art. 21. Référence aux dispositions légales.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions légales de la Loi de 1915.

#### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence aujourd'hui et finit le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites par l'associée unique, Montage Investments LLC, prénommée et représentée comme dit ci-avant, et libérées entièrement par la prédictée souscriptrice moyennant versement en numéraire, de sorte que la somme de EUR 12.500,- (douze mille cinq cents euros) est désormais à la libre disposition de la Société, preuve en ayant été donnée au notaire instrumentant.

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Résolutions prises par l'associée unique*

Immédiatement après la constitution, la partie comparante pré-mentionnée, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes en tant qu'associé unique:

(1) Le nombre de gérants est fixé à 3 (trois). Sont nommés en tant que membres du conseil de gérance de la Société pour une durée indéterminée:

- Monsieur David HENRIKSEN, né le 4 mai 1954 à Lincoln, Nebraska, Etats-Unis d'Amérique, avec adresse professionnelle à 11300 Tomahawk Creek Parkway, Suite 200 Leawood, Kansas 66211, Etats-Unis d'Amérique, ayant un pouvoir de signature A;

- Monsieur Luc SÜNNEN, né le 22 décembre 1961 à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un pouvoir de signature B; et

- Monsieur Christopher FENDER, né le 10 juillet 1965 à Strasbourg, France, avec adresse professionnelle au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un pouvoir de signature B;

(2) le siège social de la société est établi au 23, rue des Bruyères, L-1274 Howald, Grand-Duché de Luxembourg.

#### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société en raison du présent acte, s'élève approximativement à EUR 1.000,- (mille euros).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante, le présent acte est établi en anglais, suivi d'une traduction française. A la requête de cette même partie comparante, et en cas de divergences entre les versions anglaise et française, la version anglaise prévaut.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, agissant comme dit ci-avant, connue du notaire par son prénom, nom, état civil et domicile, ledit mandataire a signé avec Nous, le notaire, le présent acte.

Signé: M. GINTER, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 29 mars 2016. 2LAC/2016/6755. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 4 avril 2016.

Référence de publication: 2016089025/377.

(160057222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 6 avril 2016.

**Iberian Retail Holdings (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 190.668.

—  
EXTRAIT

1) Il résulte d'une décision prise par les actionnaires de la Société en date du 29 Mars 2016 que:

- Monsieur Szymon Dec, née le 3 juillet 1978 à Lodz, Pologne, demeurant professionnellement au 51, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, a été nommée aux fonctions de gérant de la Société, à compter du 29 mars 2016 pour une durée indéterminée.

2) Le conseil de Gérance de la Société est dorénavant composé par:

- Petr Klimo, gérant
- Peter Dickinson, gérant
- Szymon Dec, gérant
- Anne Delord, gérant
- Kevin Cahill, gérant

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 avril 2016.

Pour extrait sincère et conforme

Sanne Group (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2016091381/23.

(160059957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 12 avril 2016.

---

**Anton Corp GP S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

R.C.S. Luxembourg B 205.169.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the eighteenth day of March.

Before Maître Henri HELLINCKX, notary, residing in Luxembourg,

THERE APPEARED:

Mr. Sébastien RAYBAUD, manager, born in Toulouse (France) on 29<sup>th</sup> October 1976, residing at Flat 5, 36 - 42 New Inn Yard, EC2A 3EY, London, United Kingdom,

hereby represented by Régis Galiotto, notary's clerk, residing professionally in Luxembourg,

by virtue of a proxy given under private seal on 17<sup>th</sup>, March 2016.

which proxy signed "ne varietur" by the proxyholder of the appearing party and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above, has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

**I. Name - Registered office - Object - Duration**

**Art. 1. Name.** The name of the company is Anton Corp GP S.à r.l. (the Company). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.**

2.1. The registered office of the Company is established in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers of the Company (the Board). The registered office may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office

may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

### **Art. 3. Corporate object.**

3.1. The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

3.2. The Company shall in particular be appointed and act as the managing general partner of one or several companies or assimilated entities in which it holds participations and/or shares.

3.3. The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

3.4. The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

3.5. The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property which, directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

### **Art. 4. Duration.**

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## **II. Capital - Shares**

### **Art. 5. Capital.**

5.1. The share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500.-), represented by one hundred twenty five (125) shares in registered form, having a par value of one hundred euro (EUR 100.-) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the shareholders, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

### **Art. 6. Shares.**

6.1. The shares are indivisible and the Company recognises only one (1) owner per share.

6.2. Shares are freely transferable among shareholders.

Where the Company has a sole shareholder, shares are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one shareholder, the transfer of shares (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the shareholders representing at least three-quarters of the share capital.

A share transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of shareholders is kept at the registered office and may be examined by each shareholder upon request.

6.4. The Company may redeem its own shares provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's share capital.

## **III. Management - Representation**

### **Art. 7. Appointment and removal of managers.**

7.1. The Company is managed by three (3) managers which together constitute the Board. Each manager shall be appointed, revoked or replaced by a resolution of the shareholders. As a general rule, at least two (2) managers shall be resident in Luxembourg. The managers need not be shareholders.

### **Art. 8. Board of managers.**

8.1. Powers of the Board

(i) All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

#### 8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any two (2) managers, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by the majority of the votes cast.

(vi) The resolutions of the Board will be recorded in minutes signed by all the managers present or represented at the meeting.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the Manager Circular Resolutions), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

#### 8.3. Representation

(i) The Company is bound towards third parties in all matters by the joint signatures of two (2) managers.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any person to whom special powers have been delegated.

**Art. 9. Liability of the managers.** The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

### IV. Shareholder(s)

#### **Art. 10. General meetings of shareholders and shareholder circular resolutions.**

##### 10.1. Powers and voting rights

(i) Resolutions of the shareholders are adopted at a general meeting of shareholders (the General Meeting) or in case the number of shareholders of the Company is less or equal to twenty-five, by way of circular resolutions (the Shareholder Circular Resolutions).

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Shareholder Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the shareholders, in accordance with the Articles. Shareholder Circular Resolutions signed by all the shareholders are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each share entitles to one (1) vote.

##### 10.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The shareholders are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or shareholders representing more than two-thirds of the share capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all shareholders at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A shareholder may grant a written power of attorney to another person, whether or not a shareholder, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Shareholder Circular Resolutions are passed by shareholders owning more than two-thirds of the share capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the shareholders are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Shareholder Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of shareholders representing three-quarters of the share capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders.

#### **Art. 11. Sole shareholder.**

11.1. Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

11.2. Any reference in the Articles to the shareholders and the General Meeting or to Shareholder Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole shareholder or the resolutions of the latter, as appropriate.

11.3. The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

### **V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**

#### **Art. 12. Financial year and approval of annual accounts.**

12.1. The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

12.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the manager(s) and shareholders towards the Company.

12.3. Each shareholder may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

12.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Shareholder Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

#### **Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

13.1. In case the number of shareholders of the Company exceeds twentyfive, the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be shareholders.

13.2. The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises, when so required by the applicable Luxembourg laws and regulations, and the institution of statutory auditor(s) (commissaire aux comptes), if any, is suppressed.

#### **Art. 14. Allocation of profits.**

14.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

14.2. The shareholders determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

14.3. Interim dividends may be distributed, at any time and for the avoidance of doubt also during the first financial year, under the following conditions:

(i) interim accounts are drawn up by the Board;

(ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves, and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal reserve;

(iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts;

(iv) the rights of the creditors of the Company are not threatened, taking into account the assets of the Company; and

(v) where the interim dividends paid exceed the distributable profits at the end of the financial year, the shareholders must refund the excess to the Company.

### **VI. Dissolution - Liquidation**

#### **Art. 15. Dissolution - Liquidation.**

15.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the shareholders adopted with the consent of a majority of shareholders owning at least three-quarters of the share capital. The shareholders appoint one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the shareholders, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

15.2. The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

### **VII. General provisions**

#### **Art. 16. General provisions.**

16.1. Notices and communications are made or waived and the Manager Circular Resolutions as well as the Shareholder Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

16.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

16.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfil all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Manager Circular Resolutions or the Shareholder Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

16.4. Reference is made to the provisions of any shareholders' agreement as the case may be and as legally permitted for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

16.5. All matters not expressly governed by the Articles or by any shareholders' agreement are determined in accordance with Luxembourg applicable law (including the Law) and, subject to any non waivable provisions of the Luxembourg applicable law (including the Law), any agreement entered into by the shareholders from time to time.

#### *Transitional provisions*

The first financial year shall begin on the date of the incorporation and terminate 31<sup>st</sup> of December 2016.

#### *Subscription and Payment*

All the one hundred twenty five (125) shares have been subscribed by Sébastien Raybaud, residing at Flat 5, 36 - 42 New Inn Yard, EC2A 3EY, London, United Kingdom.

The shares have been fully paid up in cash, so that the amount of TWELVE THOUSAND FIVE HUNDRED EURO (EUR 12.500.-) is now available to the Company, proof of which has been given to the undersigned notary who acknowledges it.

#### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred Euros (EUR 1,400.-).

#### *Resolutions of the sole shareholder*

Immediately after the incorporation of the Company, its sole shareholder, represented as said before, representing the entire subscribed capital, adopted the following resolutions:

1.- The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

- Mr. Sébastien RAYBAUD, manager, born in Toulouse (France) on 29<sup>th</sup> October 1976, residing at Flat 5, 36 - 42 New Inn Yard, EC2A 3EY, London, United Kingdom;

- Mr. Anthony TULLOCH, lawyer, born in Tring (United Kingdom), on 27<sup>th</sup> June 1956, residing at L-1533 Luxembourg, rue des Forains 15;

- Mr. Philippe TOUSSAINT, manager, born in Arlon (Belgium), on 2<sup>nd</sup> September 1975, residing professionally at L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, 1<sup>st</sup> floor office 7A.

2.- The company will be validly bound under all circumstances by the joint signatures of two managers.

3.- The registered office is established at L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on request of the representatives of the appearing party, the present deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L'an deux mille seize, le dix huit mars.

Par-devant Henri Hellinckx notaire de résidence à Luxembourg.

#### A COMPARU:

Monsieur Sébastien RAYBAUD, administrateur, né à Toulouse (France), le 29 octobre 1976, demeurant à Flat 5, 36 - 42 New Inn Yard, EC2A 3EY, Londres, Royaume-Uni,

ici représentée par Régis Galiotto, clerc de notaire, demeurant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée en date du 17 mars 2016.

Laquelle procuration après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

La société comparante, représentée comme dit ci-avant, a requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elle a arrêté les statuts comme suit:

## I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est Anton Corp GP S.à r.l. (la Société). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

### Art. 2. Siège social.

2.1. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance de la Société (le Conseil). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2. Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

### Art. 3. Objet social.

3.1. L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

3.2. La Société sera en particulier désignée et agira en tant qu'associé-gérant commandité d'une ou plusieurs sociétés d'investissement ou véhicules assimilés dans laquelle ou lesquelles elle détient des participations et/ou des parts sociales.

3.3. La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, sauf par voie d'offre publique. Elle peut procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

3.4. La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.5. La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

### Art. 4. Durée.

4.1. La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2. La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

## II. Capital - Parts sociales

### Art. 5. Capital.

5.1. Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (€ 12.500.-), représenté par cent vingt-cinq (125) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale de cent euros (€ 100) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2. Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

### Art. 6. Parts sociales.

6.1. Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale.

6.2. Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts du capital social.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3. Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4. La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

### III. Gestion - Représentation

#### Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1. La société est gérée par trois (3) gérants qui constituent ensemble le Conseil. Chaque gérant sera nommé, révoqué ou remplacé par une résolution des associés. En générale, au moins deux gérants doivent être domiciliés au Luxembourg. Les gérants ne sont pas obligatoirement des associés.

#### Art. 8. Conseil de gérance.

##### 8.1. Pouvoirs du Conseil

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

##### 8.2. Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'au moins deux (2) gérants au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un (1) gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un (1) gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne pourra délibérer et agir valablement que si la majorité des gérants est présente ou représentée. Les décisions du Conseil sont prises valablement à la majorité des voix exprimées.

(vi) Les procès-verbaux des réunions du Conseil seront signés par tous les gérants présents ou représentés à la réunion.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les Résolutions Circulaires des Gérants) sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

##### 8.3. Représentation

(i) La Société est engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstances par la signature conjointe de deux (2) managers.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toute personne à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

**Art. 9. Responsabilité des gérants.** Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

### IV. Associé(s)

#### Art. 10. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

##### 10.1. Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'Assemblée Générale) ou, si le nombre d'associés est inférieur ou égal à vingt-cinq associés par voie de résolutions circulaires (les Résolutions Circulaires des Associés).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Les Résolutions Circulaires des Associés signées par tous les



associés sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote.

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus des trois quart du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus des deux-tiers du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés représentant les trois-quarts du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

#### **Art. 11. Associé unique.**

11.1. Dans le cas où le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

11.2. Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

11.3. Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

### **V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle**

#### **Art. 12. Exercice social et approbation des comptes annuels.**

12.1. L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un (31) décembre de chaque année.

12.2. Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

12.3. Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

12.4. Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

#### **Art. 13. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.**

13.1. Si le nombre d'associés de la Société est supérieur à vingt-cinq, le contrôle de la Société doit être confié à un ou plusieurs commissaires aux comptes, associés ou non de la Société.

13.2. Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises, dans les cas prévus par les lois et règlements luxembourgeois applicables, et la désignation le cas échéant du commissaire aux comptes est supprimée.

#### **Art. 14. Affectation des bénéfices.**

14.1. Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

14.2. Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

14.3. Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment y compris au cours du premier exercice social, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (incluant la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires;

(iv) les droits des créanciers de la Société ne sont pas menacés, compte tenu des actifs de la Société; et

(v) si les dividendes intérimaires qui ont été distribués excèdent les bénéfices distribuables à la fin de l'exercice social, les associés doivent reverser l'excès à la Société.

## VI. Dissolution - Liquidation

### Art. 15. Dissolution - Liquidation.

15.1. La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié des associés détenant les trois-quarts du capital social.

Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

15.2. Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

### Art. 16. Dispositions générales.

16.1. Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, téléfax, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

16.2. Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

16.3. Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

16.4. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une disposition spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à tout pacte d'associés dans la mesure où la loi le permet.

16.5. Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts ou par tout pacte d'associés, il est fait référence à la loi en vigueur au Luxembourg (incluant la Loi) et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public (incluant la Loi), à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

### *Souscription et libération*

Tous les cent vingt-cinq (125) parts sociales ont été souscrites par Monsieur Sébastien RAYBAUD, demeurant à Flat 5, 36 - 42 New Inn Yard, EC2A 3EY, London, Royaume-Uni.

Toutes les parts sociales ont été intégralement souscrites et libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (€ 12.500.-) se trouve dès maintenant à la disposition de la société, ce dont il a été justifié au notaire instrumentant qui le constate expressément.

### *Frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, s'élève approximativement à la somme de mille quatre cents Euros (€ 1.400.-).

### *Décisions de l'associé unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique, représenté comme dit ci-avant, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1.- Sont nommés gérants de la société pour une durée indéterminée:

- Monsieur Sébastien RAYBAUD, administrateur, né à Toulouse (France), le 29 octobre 1976, demeurant à Flat 5, 36 - 42 New Inn Yard, EC2A 3EY, Londres, Royaume-Uni.

- Monsieur Anthony TULLOCH, Maître en droit, né à Tring (Royaume Uni), le 27 juin 1956, demeurant à L-1533 Luxembourg, rue des Forains 15.

- Monsieur Philippe TOUSSAINT, administrateur, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri Schnadt, 1<sup>er</sup> étage bureau 7A.

2.- La société sera engagée en toutes circonstances par les signatures conjointes de deux gérants.

3.- Le siège social de la société est fixé à L-1143 Luxembourg, 24, rue Astrid.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête des mandataires de la comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: R. GALIOTTO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 1, le 24 mars 2016. Relation: 1LAC/2016/9830. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

*Le Receveur (signé): P. MOLLING.*

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089237/477.

(160058118) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Biotech Capital S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2163 Luxembourg, 21, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 205.140.

—  
STATUTES

In the year two thousand sixteen, on the thirtieth day of the month of March;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

THERE APPEARED:

1) Mr. Thomas OLIETE, born on 19 December 1980 in Sainte-Foy-Lès-Lyon in (France) and residing in 12 rue Bardinet 75014 Paris (France); and

2) Mr. Seydina Omar NDIAYE, born on 31 December 1984 in Dakar in (Senegal) and residing in 7 rue Lincoln, 75008 Paris (France).

Both are here represented by Mr. Julien DEMELIER-MOERENHOUT, lawyer clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of two proxies given under private seal; such proxies, after having been signed "ne varietur" by the Proxy-holder and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing persons, represented as said before, have requested the officiating notary to document the deed of incorporation of a private limited liability company ("société à responsabilité limitée") which they deem to incorporate herewith and the articles of association of which are established as follows.

**Title I. - Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1. Legal form.** There is hereby formed a Limited Liability Company (the Company) governed by present laws, especially the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (the Companies' Law) and the present articles of association (the Articles).

**Art. 2. Denomination.** The denomination of the Company is BIOTECH CAPITAL S.à r.l.

**Art. 3. Registered office.**

3.1 The registered office of the Company is established in Luxembourg City.

3.2 It may be transferred within the municipality of Luxembourg City upon a resolution of the board of managers of the Company.

**Art. 4. Corporate object.**

4.1 The Company shall have as its business purpose to hold directly or indirectly (including, without limitation, through a trust) participations, securities and bank deposits, in any form whatsoever, in Luxembourg and foreign companies, government bodies or trusts, to acquire by purchase, subscription, or in any other manner as well as to transfer by sale, exchange or otherwise stock, bonds, debentures, notes, profit participating instruments and other securities of any kind (including derivatives), to possess, to administer, to develop and to manage its portfolio.

4.2 The Company may participate in the establishment and development of any financial, industrial or commercial enterprises and may render any assistance by way of loan, guarantees or otherwise to subsidiaries or affiliated companies.

4.3 The Company may more particularly lend money to, or invest in any form moneys in, (i) its partners, group or affiliated companies of its partners, and (ii) professional market parties and group or affiliated companies of professional

market parties (including special purpose vehicles set up by, or jointly with professional market parties). Loans to, or investments in retail clients are excluded.

4.4 The Company may enter into derivative transactions with its partners, group or affiliated companies of its partners, professional market parties and group or affiliated companies of professional market parties.

4.5 The Company may provide collateral and enter into all types of security documents for the purpose of securing its own obligations and obligations and expenses of its parent, or obligations and exposure of any group or affiliated company.

4.6 The Company may also enter into forward sale agreements.

4.7 The Company may borrow in any form, including through a trust (excluding however the taking of loans from the public or the taking of deposits from the public).

4.8 In general, it may take any controlling and supervisory measures and carry out any financial, movable or immovable, commercial and industrial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purpose.

**Art. 5. Duration.** The Company is formed for an unlimited period.

## **Title II. - Capital - Shares - Share premium - Redemption of shares**

### **Art. 6. Corporate capital.**

6.1 The issued corporate capital is fixed at twelve thousand five hundred euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each, entirely subscribed and fully paid up (the Shares).

6.2 The issued capital of the Company may be increased or reduced in compliance with the Luxembourg legal requirements.

6.3 Each Share gives right to one vote.

6.4 Unless the general meeting of shareholders or, as the case may be, the board of managers, when declaring a dividend, otherwise determines in its absolute discretion, all Shares are entitled to distributions in respect of their aggregate contribution value (corresponding to their nominal value plus paid in share premium).

6.5 The funds received as share premium of the Shares upon issuance of the Shares (if applicable) are allocated to a special premium reserve, except for those allocated to the legal reserve. The special premium reserve is at the free disposal of the shareholders and the board of managers, as the case may be.

### **Art. 7. Shares, transfer and redemption.**

7.1 Shares are freely transferable among shareholders. Transfer of Shares inter vivos to non-shareholders may only be made with the prior approval of shareholders representing three quarters of the corporate capital. For all other questions relating to a transfer of Shares, it is referred to the provisions of articles 189 and 190 of the Companies' Law.

7.2 Each Share is indivisible with regard to the Company, which admits only one owner for each of them.

7.3 Shares in the Company shall not be redeemable at the request of a shareholder.

**Art. 8. Events on shareholders.** The life of the Company does not come to an end by death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of any shareholder.

### **Art. 9. Rights of shareholders.**

9.1 A shareholder as well as the heirs and representatives or entitled persons and creditors of a shareholder cannot, under any circumstances, request the affixing of seals on the assets and documents of the Company, nor become involved in any way in its administration.

9.2 In order to exercise their rights they have to refer to financial statements and to the decisions of the general meetings.

## **Title III. - Management**

### **Art. 10. Composition of board of managers.**

10.1 The Company is administered by a board of managers composed of two managers, out of which. (A) one manager of class A (the Class A Manager) and (B) one manager of class B (the Class B Manager), appointed by the general meeting of shareholders with or without limitation of their period of office.

10.2 The managers' powers and their remuneration are fixed by the general meeting of shareholders.

10.3 The general meeting of shareholders has the power to remove managers at any time without giving reasons. Should such removal be in conflict with the residency rules stated in Article 10.1, the general meeting of shareholders will use their best efforts to comply with such residency rules by appointing new appropriate managers as soon as possible.

### **Art. 11. Procedure of board of managers' meetings.**

11.1 The managers will elect amongst themselves a manager professionally resident in Luxembourg who will act as the chairman of the board. In the absence of the chairman, the board of managers will appoint a chairman pro tempore another manager who presides over the meeting. The chairman's duties consist of supervising the compliance of the board proceedings with the terms of this Article 11 and in chairing meetings of the board of managers.

11.2 In the event of a vacancy on the board of managers, the remaining managers have the right to provisionally fill the vacancy by respecting the residency rules set out in Article 10.1, such decision to be ratified by the next general meeting.

11.3 Unless stated otherwise in the Articles, the managers may regulate their proceedings as they think fit. No business may be transacted at a board of managers' meeting unless the meeting is held in Luxembourg.

11.4 The chairman or any manager may call a meeting of the board of managers as often as the interest of the Company so requires with a notice of at least one clear day. The notice period may be waived provided all the managers are attending the managers' meeting or, if not attending, confirm their agreement for the managers' meeting to be held validly without notice. The notice, which may be sent by courier, registered or simple mail, electronic mail or fax, will provide in reasonable detail the matters to be discussed at the meeting.

11.5 Meetings of the board of managers are quorate, if (i) the Class A Manager and at least one Class B Manager are present or represented and (ii) the board meeting is physically held in Luxembourg.

11.6 Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, video-conference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting, it being understood that only a manager who dials or connects into the meeting by such means of communication while being physically present in Luxembourg throughout the entire meeting, will be counted to the quorum as a member of the board of managers being present at the meeting.

11.7 If a manager is unable to attend a board of managers' meeting, he may give a written proxy to another manager who will be physically present at the meeting in order for such proxy holder to vote in his name at the board of managers' meeting.

#### **Art. 12. Resolutions of the board of managers.**

12.1 Resolutions of the board of managers are validly passed if a simple majority of the managers that are present or represented vote in favor of the resolution. Each manager is entitled to one vote unless he also acts as a proxy holder in which case he has one additional vote per proxy.

12.2 The resolutions of the board of managers will be recorded in minutes signed by the chairman and/or the secretary, and held at the registered office of the Company. Copies or extracts of such minutes to be produced in judicial proceedings or elsewhere will be validly signed by the chairman of the meeting or any manager.

12.3 Circular resolutions signed by all members of the board of managers will be as valid and effective as if passed at a meeting duly convened and held, provided such circular resolutions have been signed in Luxembourg. Such signatures may appear on a single document or multiple copies of an identical resolution. The date of such circular resolution shall be the date of the last signature.

#### **Art. 13. Powers of the management.**

13.1 The board of managers is vested with the broadest powers, which are not reserved as a matter of law or by the Articles to the general shareholders' meeting, to perform all acts of administration and disposition in compliance with the corporate object.

13.2 The board of managers represents the Company towards third parties and any litigation involving the Company either as plaintiff or as defendant, will be handled in the name of the Company by the board of managers.

#### **Art. 14. Delegation of powers.**

14.1 The board of managers may delegate its powers to conduct the daily management (gestion journalière) of the Company to one or more managers professionally resident in Luxembourg who will be called Daily Manager(s).

14.2 The board of managers may also appoint attorneys of the Company, who are entitled to bind the Company by their sole signature, but only within the limits to be determined by the power of attorney.

14.3 There may be no overall delegation of all or substantially all management powers to any third party.

14.4 Unless special decisions have been reached concerning the authorized signature in case of delegation of powers or proxies given by the board of managers pursuant to this Article 14 (in particular, in case of a delegation of daily management to a Daily Director, the Company is committed by the sole signature of any Daily Director), the Company is bound by the joint signature of the Class A Manager and one Class B Manager.

**Art. 15. Management indemnity.** A manager does not contract in his function any personal obligation concerning the commitments regularly taken by him in the name of the Company; as a proxyholder he is only responsible for the execution of his mandate.

### **Title IV. - General meeting of the shareholders**

#### **Art. 16. Procedural rules for shareholders' meetings.**

16.1 The sole shareholder shall exercise all powers vested with the general meeting of shareholders under section XII of the Companies' Law.

16.2 All decisions exceeding the powers of the board of managers shall be taken by the sole shareholder or, as the case may be, by the general meeting of the shareholders. Any such decisions shall be in writing and shall be recorded on a special register.

16.3 In case there is more than one but less than twenty-five shareholders, decisions of shareholders shall be taken in a general meeting or by written consultation at the initiative of the board of managers. No decision is deemed validly taken until it has been adopted by the shareholders representing more than fifty per cent (50 %) of the capital.

16.4 General meetings of shareholders shall be held in Luxembourg. Attendance by virtue of proxy is possible.

#### **Title V. - Financial year - Profits - Reserves - Interim dividends - Audit - Liquidation**

**Art. 17. Financial year.** The Company's financial year runs from the first day of January of one year to the thirty-first day of December of the same year.

#### **Art. 18. Annual statutory accounts.**

18.1 Each year, as of the thirty-first of December, the management will draw up a balance sheet, which will (i) contain a record of all movable and immovable property of, and all the debts owed to and by, the Company and (ii) be accompanied by an annex summarizing all the commitments of the Company and debts of the managers and/or auditors to the Company.

18.2 At the same time the management will prepare a profit and loss account, which will be submitted to the general meeting of shareholders together with the abovementioned balance sheet.

18.3 Each shareholder may inspect at the registered office the balance sheet, the inventory and the profit and loss account during the fortnight preceding the annual general meeting.

#### **Art. 19. Distributions.**

19.1 The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortizations, charges and provisions represents the net profit of the Company.

19.2 Each year, five per cent of the net profit will be transferred to the legal reserve. This deduction ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to one tenth of the nominal capital but must be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, any time and for any reason whatever, it has been reduced below such proportion. The balance is at the disposal of the general meeting of shareholders and the board of managers, as the case may be.

#### **Art. 20. Interim dividends.**

20.1 The board of managers is authorized to proceed, as often as it deems appropriate and at any moment in time during the financial year, to the payment of interim dividends to the Shares subject only to three conditions. i) the board of managers may only take the decision to distribute interim dividends on the basis of interim accounts; ii) the date of the interim accounts may not be older than three weeks at the date of the relevant board meeting; and iii) the interim accounts, which may be un-audited, must show that sufficient distributable profits exist.

20.2 The distributable profits are equal to the net profit realized since the end of the last financial year or the incorporation, as the case may be, plus any profits carried forward and sums drawn down from reserves available for distributions, less losses carried forward and any sums to be placed to reserve pursuant to the requirements of the Companies' Law or of the Articles.

#### **Art. 21. Liquidation.**

21.1 In the event of a dissolution of the Company, the liquidation will be carried out by one or more liquidators who need not to be shareholders, designated by the meeting of shareholders at the majority defined by article 142 of the Companies' Law.

21.2 The liquidator(s) shall be invested with the broadest powers for the realization of the assets and payment of the debts.

**Art. 22. Applicable laws.** All matters not specifically provided for in the Articles, shall be governed by the existing applicable laws.

#### *Transitory disposition*

The first financial year runs from the date of incorporation and ends on the 31<sup>st</sup> of December 2016.

#### *Subscription and payment*

The articles of association of the Company thus having been established, the twelve thousand five hundred (12,500) Ordinary shares have been subscribed as follows:

1) Mr. Thomas OLIVETE, pre-named, six thousand two hundred fifty shares, . . . . .	6.250
2) Mr. Seydina Omar NDIAYE, pre-designated, six thousand two hundred fifty shares, . . . . .	6.250
Total: twelve thousand five hundred shares, . . . . .	12.500

All these shares have been fully paid up by the aforesaid subscribers by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred Euros (12.500,- EUR) is from this day on at the free disposal of the Company, as it has been proved to the officiating notary by a bank certificate, who states it expressly.

### *Declaration*

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

#### *Extraordinary general meeting*

The aforementioned appearing persons, representing the totality of the subscribed capital and considering themselves as duly convoked, declare that they are meeting in an extraordinary general meeting and take the following resolutions by unanimity.

I) The number of managers is set at two (2).

II) The following persons are appointed as managers of the Company for an unlimited term.

##### *Class A Manager:*

1. Mr. Thomas OLIETE, born on 19 December 1980 in Sainte-Foy-Lès-Lyon in (France) and residing in 12, rue Bardinet 75014 Paris (France);

##### *Class B Manager:*

2. Mr. Seydina Omar NDIAYE, born on 31 December 1984 in Dakar in (Senegal) and residing in 7 rue Lincoln, 75008 Paris (France).

III) Pursuant to the provisions of the law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended, the general meeting of shareholders hereby authorizes the board of managers to delegate the daily management of the Company and the representation of the Company within such daily management to one or more members of the board of managers.

IV) The registered office of the company is established at L-2163 Luxembourg, 21 avenue Monterey.

#### *Costs*

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is approximately one thousand Euro (EUR 1,000.-).

#### *Statement*

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing persons, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing persons, acting as said before, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la version française du texte qui précède.**

L'an deux mille seize, le trentième jour du mois de mars;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), sous-signé;

#### **ONT COMPARU:**

1) Monsieur Thomas OLIETE, né le 19 décembre 1980 à Sainte-Foy-Lès-Lyon (France) résidant à 12, rue Bardinet 75014 Paris, (France); et

2) Monsieur Seydina Omar NDIAYE, né le 31 décembre 1984 à Dakar (Sénégal) résidant à 7, rue Lincoln 75008 Paris (France).

Les deux sont ici représentés par Monsieur Julien DEMELIERMOERENHOUT, juriste, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de deux procurations sous seing privé lui délivrées; lesquelles procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte afin d'être enregistrées avec lui.

Lesquels comparants, représentés comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de documenter l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer par les présentes et dont les statuts sont établis comme suit.

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination - Siège social - Objet - Durée**

**Art. 1<sup>er</sup> . Forme légale.** Il est formé par le présent acte une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par les lois actuellement en vigueur, notamment par celle du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi sur les Sociétés»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La dénomination de la société est «BIOTECH CAPITAL S.à r.l.».

**Art. 3. Siège social.**

3.1 Le siège social de la Société est établi dans la ville de Luxembourg.

3.2 Il peut être transféré au sein de la municipalité de Luxembourg sur une résolution du Conseil de gérance de la Société.

**Art. 4. Objet social.**

4.1 La Société aura pour objet social de détenir directement ou indirectement (y compris, sans limitation, à travers un «trust») des participations, des actions et obligations et des dépôts à la banque, sous quelque forme que ce soit, dans des sociétés luxembourgeoises et étrangères, corps gouvernementaux ou «trusts», d'acquérir par achat, souscription ou de toute autre manière, de même que par le transfert par vente, échange ou autres titres, obligations, débentures, billets, instruments financiers et autres droits et obligations de tous genres (y compris les dérivatifs), de posséder, d'administrer, de développer et de gérer son portefeuille.

4.2 La Société peut participer à l'établissement et au développement de toute entreprise financière, industrielle ou commerciale et prêter assistance, que ce soit par voie de prêt, garanties ou de toute autre manière à ses sociétés mères ou filiales.

4.3 La Société peut plus particulièrement, prêter ou investir de l'argent sous toutes ses formes dans, (i) les sociétés partenaires, groupe ou filiales des sociétés partenaires, et (ii) des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé (incluant des véhicules ayant un objet spécial établi conjointement ou non avec des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé). Les prêts ou les investissements à destination des clients particuliers/ de détail sont exclus.

4.4 La Société peut prendre part à des transactions dérivées avec ses partenaires, groupe ou filiales de ses partenaires, contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé, et groupe ou filiales des contreparties professionnelles agissant sur un marché réglementé.

4.5 La Société peut constituer une sûreté réelle et s'engager dans tous types de documents sur les sûretés dans le but de garantir ses propres obligations et les obligations et dépenses de sa société mère, ou les obligations et l'exposition de tout groupe ou société filiale.

4.6 La Société peut également intervenir dans les contrats de vente à terme.

4.7 La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit, y compris via un trust (à l'exception cependant des demandes de prêts du public ou la prise de dépôts du public/ de particuliers).

4.8 Généralement, elle peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et conduire toute opération financière, durable ou non, commerciale et industrielle, qu'elle jugera utile à l'accomplissement ou au développement de son objet social.

**Art. 5. Durée.** La société est constituée pour une durée indéterminée.

**Titre II. - Capital - Parts sociales - Prime d'émission - Rachat des parts****Art. 6. Capital social, capital autorisé.**

6.1 Le capital social de la société est fixé à douze mille cinq cents Euros (EUR 12.500,-) divisé en douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires ayant une valeur nominale de un Euro (EUR 1,-) chacune, entièrement souscrites et libérées (les «Parts»).

6.2 Le capital émis de la société pourra être augmenté ou diminué en conformité avec les dispositions légales luxembourgeoises.

6.3 Chaque Part donne droit à une voix.

6.4 A moins que l'assemblée générale ordinaire des associées ou, selon le cas, le conseil de gérance, quand est décidée l'attribution d'un dividende, n'en convienne autrement, toutes les Parts donnent droit à distribution conformément au montant total de leur contribution (correspondant au total de leur valeur nominale et de la prime d'émission).

6.5 Les fonds reçus au titre de la prime d'émission des Parts perçus sur l'émission de ces Parts (si applicable) sont affectés à une réserve spéciale pour les primes, sauf pour ceux qui sont affectés au fonds de réserve légale. La réserve spéciale pour les primes est à la libre disposition des associés et du conseil de gérance, selon les cas.

**Art. 7. Parts sociales, cession et rachat.**

7.1 Les Parts sont librement cessibles entre associés. Les cessions de Parts entre vifs à des tiers non associés ne peuvent être effectuées que moyennant l'agrément préalable des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Pour toute autre question relative à un transfert de parts sociales, il est fait référence aux dispositions des articles 189 et 190 de la Loi sur les Sociétés.

7.2 Chaque Part est indivisible à l'égard de la Société qui n'admet qu'un seul titulaire à son égard pour chaque part sociale.

7.3 Les Parts ne seront pas rachetées suite à la demande d'un associé.

**Art. 8. Evénements concernant les associés.** Le décès, l'incapacité, la faillite ou l'insolvabilité d'un associé ne mettent pas fin à la Société.



### **Art. 9. Droits des associés.**

9.1 Un associé aussi bien que ses héritiers et ses représentants ou ayant-droits et créanciers d'un associé ne peuvent pas, quelles que soient les circonstances, demander l'apposition de scellées sur les biens ou les documents de la Société, ni même s'impliquer de quelque façon que ce soit dans l'administration de la société.

9.2 Afin d'exercer leurs droits, ils doivent se rapporter aux états financiers et aux décisions de l'assemblée générale.

### **Titre III. - Gérance**

#### **Art. 10. Composition du conseil de gérance.**

10.1 La Société est gérée par un conseil de gérance composé de deux gérants, dont (A) un gérant de catégorie A (le «Gérant de Catégorie A») et (B) un gérant de catégorie B (le «Gérants de Catégorie B»), nommés par l'assemblée générale des associés, avec ou sans limitation de la durée de leur mandat.

10.2 Les pouvoirs des gérants ainsi que leur rémunération sont déterminées lors de l'assemblée générale des associés.

10.3 L'assemblée générale des associés jouit du pouvoir de révoquer les gérants à tout moment sans qu'il soit nécessaire de motiver une telle révocation. Si une telle révocation se voit être en conflit avec les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, l'assemblée générale des associés mettront tout en oeuvre pour se conformer avec ces règles de résidence en nommant le plus rapidement possible de nouveaux gérants appropriés.

#### **Art. 11. Procédure des réunions du conseil de gérance.**

11.1 Les gérants choisissent parmi eux un gérant résidant professionnellement au Luxembourg qui sera président du conseil de gérance. En l'absence du président, le conseil de gérance nomme comme président intérimaire un autre gérant pour présider la réunion. Les obligations du président consistent à veiller à ce que les procédures du conseil respectent les termes du présent Article 11 et à présider les réunions du conseil de gérance.

11.2 En cas de vacance dans le conseil de gérance, les gérants restants ont le droit de nommer un remplaçant provisoire en respectant les règles de résidence énoncées à l'article 10.1, dont la nomination devra être ratifiée lors de la prochaine assemblée générale.

11.3 A moins que les Statuts n'en disposent autrement, les gérants pourront organiser leurs assemblées comme ils l'entendent. Aucune affaire ne peut être traitée lors d'une réunion du conseil de gérance si elle n'a pas lieu au Luxembourg.

11.4 Le président ou tout gérant peut convoquer une assemblée du conseil de gérance aussi souvent que les intérêts de la Société le requièrent suite à un préavis de convocation d'au moins un jour franc. Il est possible de renoncer à ce délai de préavis si tous les gérants sont présents lors de la réunion du conseil de gérance ou, en cas d'absence, s'ils confirment leur consentement à ce que la réunion du conseil de gérance soit valablement tenue sans préavis. La convocation, qui peut être envoyée par porteur, courrier, recommandé ou simple, courrier électronique ou fax, précisera de façon suffisamment détaillée les points à discuter à l'assemblée.

11.5 Les décisions prises lors d'une réunion du Conseil de gérance sont valablement passées si (i) un Gérant de Catégorie A et au moins un Gérant de Catégorie B sont présents ou représentés, et (ii) la réunion du conseil de gérance se déroule physiquement à Luxembourg.

11.6 Tout gérant pourra participer à toute réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, vidéoconférence ou par tout autre moyen de communication semblable permettant à toutes les personnes qui prennent part à la réunion de s'entendre réciproquement. La participation à la réunion du conseil de gérance dans de telles circonstances est équivalente à une participation en personne à une telle réunion, il est entendu que seul un tel gérant qui téléphone ou se connecte à la réunion par de tels moyens de communication en étant présent au Luxembourg pendant toute la réunion sera pris en compte pour le quorum, en tant que membre participant physiquement présent au Luxembourg.

11.7 Si un gérant est dans l'impossibilité d'assister à une réunion du conseil de gérance, il pourra donner une procuration écrite à un autre gérant qui lui sera physiquement présent à la réunion afin, pour ce dernier, de voter en son nom à la réunion du conseil de gérance.

#### **Art. 12. Décisions du conseil de gérance.**

12.1 Les décisions du conseil de gérance sont valablement passées si une simple majorité des gérants présents ou représentés votent en faveur de la décision. Chaque gérant a droit à un vote, à moins qu'il ne détienne des procurations, auquel cas, il aura un vote supplémentaire par procuration.

12.2 Les décisions du conseil de gérance seront enregistrées dans des procès-verbaux signés par le président et/ou le secrétaire, et tenus au siège social de la Société. Des copies ou des extraits de tels procès-verbaux à produire dans des procès ou ailleurs seront valablement signés par le président de la réunion ou par n'importe quel autre gérant.

12.3 Les résolutions circulaires signées par tous les membres du conseil de gérance ont la même validité et portée que si elles avaient été adoptées à une réunion dûment convoquée et tenue, à condition que ces résolutions circulaires aient été signées au Luxembourg. De telles signatures peuvent apparaître en un seul document ou sur plusieurs copies d'une résolution identique. La date d'une telle résolution circulaire est celle de la dernière signature.

### **Art. 13. Pouvoirs de la gérance.**

13.1 Le conseil de gérance est investi des pouvoirs les plus étendus, qui ne sont pas réservés par la loi ou par les Statuts à l'assemblée générale des associés, pour exécuter tous les actes d'administration et de disposition en conformité avec l'objet social.

13.2 Le conseil de gérance représente la Société à l'égard des tiers et tout contentieux dans lequel la Société est impliquée, soit comme demandeur soit comme défendeur est administré au nom de la Société par le conseil de gérance.

### **Art. 14. Délégation de pouvoirs.**

14.1 Le conseil de gérance peut déléguer la gestion journalière de la Société à un ou plusieurs gérants qui prendra/ont la dénomination de «Gérant(s) Délégué à la gestion journalière».

14.2 Le conseil de gérance peut également nommer des mandataires de la Société, qui ont le pouvoir d'engager la société sous leur seule signature, mais uniquement dans les limites déterminées par leur mandat.

14.3 Il n'y aura pas de délégation de tous pouvoirs de gérance, ou de délégation substantielle de pouvoirs de gérance à un tiers.

14.4 Sauf si des décisions spéciales ont été prises concernant la signature autorisée en cas de délégation de pouvoirs ou mandats conférés par le conseil de gérance conformément au présent Article 14 (en particulier, dans le cas d'une délégation de gestion journalière à un Gérant Délégué, la Société est engagée par la seule signature de l'un des Gérants Délégués), la Société est engagée, par la signature conjointe d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B.

### **Art. 15. Indemnité de gérance.**

15.1 Un gérant ne contracte, à raison de sa fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par lui au nom de la Société; simple mandataire, il n'est responsable que de l'exécution de son mandat.

## **Titre IV. - Assemblée générale des associés**

### **Art. 16. Règles procédurales pour les réunions d'associés.**

16.1 L'associé unique exercera tous les droits incombant à l'assemblée générale des associés en vertu de la section XII de la Loi sur les Sociétés.

16.2 Toutes les décisions excédant le pouvoir du conseil de gérance seront prises par l'associé unique ou, le cas échéant, par l'assemblée générale des associés. De telles décisions seront écrites et doivent être consignées sur un registre spécifique.

16.3 S'il y a plus d'un, mais moins de vingt-cinq associés, les décisions des associés seront prises par l'assemblée générale ou par consultation écrite à l'initiative de la gérance. Une résolution n'est valablement adoptée qu'après vote des associés, représentant plus de cinquante pour cent (50%) du capital social, en faveur d'une telle résolution.

16.4 Les assemblées générales des associés se tiendront au Luxembourg. La représentation au moyen de procuration est admise.

## **Titre V. - Exercice social - Profits - Réserves - Dividendes intérimaires - Audit - Liquidation**

**Art. 17. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier d'une année et finit le trente et un décembre de la même année.

### **Art. 18. Comptes sociaux annuels.**

18.1 Chaque année le trente et un décembre, la gérance établit un bilan, (i) y compris un inventaire des valeurs mobilières et immobilières et de toutes les dettes actives et passives de la Société et (ii) accompagné d'une annexe résumant tous les engagements de la société et dettes des gérants et/ou commissaires aux comptes envers la Société.

18.2 En même temps, la gérance établit un compte de profits et pertes, qui sera soumis à l'assemblée générale des associés en même temps que le bilan susmentionné.

18.3 Chaque associé aura le droit de consulter auprès du siège social le bilan, l'inventaire et le compte de pertes et profits, pendant la quinzaine précédent l'assemblée générale annuelle.

### **Art. 19. Distributions.**

19.1 Le solde positif du compte de pertes et profits, déduction faite des frais généraux, charges, amortissements et provisions, constitue le bénéfice net de la Société.

19.2 Sur ce bénéfice net, il est annuellement prélevé cinq pour-cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire dès que le fonds de réserve légale a atteint le dixième du capital social nominal, mais devra toutefois être repris jusqu'à son intégrale reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, le fonds de réserve avait été entamé au delà de ces proportions. L'excédent est à la libre disposition de l'assemblée générale des associés et, s'il y lieu, du conseil de gérance.

### **Art. 20. Dividendes intérimaires.**

20.1 Aussi souvent qu'il l'estime opportun et à tout moment durant l'exercice financier, le conseil de gérance est autorisé à procéder à un paiement de dividendes intérimaires aux Parts, si les trois conditions suivantes sont remplies. i) le conseil de gérance ne peut décider de faire une distribution que sur la base de comptes intérimaires ii) les comptes intérimaires ne

peuvent dater de plus de trois semaines avant la date de la réunion du conseil de gérance portant sur ladite distribution et iii) les comptes intermédiaires, qui n'ont pas besoin d'être révisés, doivent montrer l'existence de profits distribuables suffisants.

20.2 Les bénéfices distribuables sont égaux aux bénéfices nets réalisés depuis la fin du dernier exercice financier ou, selon le cas, la date de la constitution, plus tout profits reportés et tout montant repris des réserves disponibles pour une distribution, moins les pertes reportées et tout montant devant être alloué aux réserves en application des dispositions de la Loi sur les Sociétés ou des Statuts.

#### **Art. 21. Liquidation.**

22.1 Dans l'éventualité de la liquidation de la Société, la liquidation est prise en charge par un ou plusieurs liquidateurs, qui ne sont pas nécessairement associés, et qui sont désignés par les associés en conformité avec les règles de majorité établies à l'article 142 de la Loi sur les Sociétés.

22.2 Le ou les liquidateurs doivent être investis des pouvoirs les plus larges pour la réalisation des biens et le paiement des dettes.

**Art. 22. Lois applicables.** Tout ce qui n'est pas prévu spécifiquement dans les Statuts est régi par les lois applicables.

#### *Disposition transitoire*

Le premier exercice social commence le jour de la constitution et se termine le 31 décembre 2016.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la Société ayant été ainsi arrêtés, les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ont été souscrites comme suit:

1) Monsieur Thomas OLIETE, pré-qualifié, six mille deux cents cinquante parts sociales, . . . . .	6.250
2) Monsieur Seydina Omar NDIAYE, pré-qualifié, six mille deux cents cinquante parts sociales, . . . . .	6.250
Total: douze mille cinq cents parts sociales, . . . . .	12.500

Toutes ces parts sociales ont été libérées entièrement par les souscripteurs prédits moyennant un versement en numéraire, de sorte que la somme de douze mille cinq cents Euros (12.500,- EUR) est à partir de ce jour à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été prouvé au notaire par une attestation bancaire, qui le constate expressément.

#### *Déclaration*

Le notaire instrumentaire déclare par les présentes avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et en confirme expressément l'accomplissement.

#### *Assemblée générale extraordinaire*

Les comparants pré-mentionnés, représentant la totalité du capital social et se considérant comme étant valablement convoqués, déclarent se réunir en assemblée générale extraordinaire et prennent les résolutions suivantes à l'unanimité.

I) Le nombre des gérants est fixé à deux (2).

II) Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

#### *Gérant de Catégorie A:*

- Mr. Thomas OLIETE, né le 19 décembre 1980 à Sainte Foy-Lès Lyon (France), résidant personnellement à 12, rue Bardinet, F-75014 Paris (France);

#### *Gérant de Catégorie B:*

- Mr. Seydina Omar NDIAYE, né le 31 décembre 1984 à Dakar (Sénégal), résidant personnellement à 7, rue Lincoln, F-75008 Paris (France);

III) Conformément aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, l'assemblée générale des associés autorise le conseil de gérance à déléguer la gestion journalière des affaires de la société ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs membres du conseil de gérance.

IV) Le siège social de la société est établi à L-2163 Luxembourg, 21 avenue Monterey.

#### *Frais*

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison des présentes, s'élève approximativement à la somme de mille euros (1.000.- EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et le français, déclare par les présentes, qu'à la requête des comparants le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête des mêmes comparants, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire des comparants, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous, notaire, le présent acte.

Signé: J. DEMELIER-MOERENHOUT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 4 avril 2016. 2LAC/2016/7173. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur* (signé): Yvette THILL.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée.

Luxembourg, le 6 avril 2016.

Référence de publication: 2016089309/472.

(160057561) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**AltaOne Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 205.171.

—  
STATUTES

In the year two thousand and sixteen, on the eighteenth of March.

Before Us, Maître Martine Schaeffer, notary, residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1) Mr. Behdad Alizadeh, Investment Manager, born on November 08, 1961 in Iran, residing at 26 Wynnstay Gardens, London, W8 6UR, United Kingdom,

here represented by Olivier Jarny, Partner, born on 22<sup>nd</sup> December 1975 in Nantes (France), residing professionally at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg by virtue of a power of attorney granted on 7 March 2016,

2) Mr. Shahriar Tadjbakhsh, Investment Manager, born on July 27, 1963 in Switzerland, residing at 60 Hornton Sreet, W8 4NU London, United Kingdom, here represented by Olivier Jarny, prenamed, by virtue of a power of attorney granted on 7 March 2016,

The said proxies, initialled "ne varietur" by the representative of the appearing parties and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

Such appearing parties, represented as stated hereabove, have required the officiating notary to enact the deed of incorporation of a private limited company (société à responsabilité limitée) which they declare organized and the articles of incorporation of which shall be as follows:

**A. Purpose - Duration - Name - Registered office**

**Art. 1.** There is hereby established by the current owners of the shares created hereafter and among all those who may become partners in the future, a private limited company (société à responsabilité limitée) (hereinafter the "Company") which shall be governed by the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, as well as by the present articles of incorporation.

**Art. 2.** The Company's purpose is to rend, in its capacity as General Partner of "AltaOne Claudius S.C.A." partnership limited by shares "société en commandite par action", incorporated under the provisions of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended, of advisory, management, accounting and administrative services.

**Art. 3.** The Company is incorporated for an unlimited period.

**Art. 4.** The Company will assume the name of "AltaOne Investments S.à r.l.".

**Art. 5.** The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the single manager, or as the case may be, by the board of managers of the Company.

The registered office may further be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by means of a resolution of a general meeting of its partners. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad.

**B. Share capital - Shares**

**Art. 6.** The Company's share capital is set at twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) represented by twelve thousand five hundred (12,500) shares with a nominal value of one euros (EUR 1) each.

Each share is entitled to one vote at ordinary and extraordinary general meetings.

**Art. 7.** The share capital may be modified at any time by approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 8.** The Company will recognize only one holder per share. The joint co-owners shall appoint a single representative who shall represent them towards the Company.

**Art. 9.** The Company's shares are freely transferable among partners. Any inter vivos transfer to a new partner is subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital.

In the event of death, the shares of the deceased partner may only be transferred to new partners subject to the approval of such transfer given by the other partners in a general meeting, at a majority of three quarters of the share capital. Such approval is, however, not required in case the shares are transferred either to parents, descendants or the surviving spouse.

**Art. 10.** The death, suspension of civil rights, bankruptcy or insolvency of one of the partners will not cause the dissolution of the Company.

**Art. 11.** Neither creditors, nor assigns, nor heirs may for any reason affix seals on assets or documents of the Company.

### C. Management

**Art. 12.** The Company is managed by one or several managers, who need not be partners.

In dealing with third parties, the manager, or in case of several managers, the board of managers has extensive powers to act in the name of the Company in all circumstances and to authorise all acts and operations consistent with the Company's purpose. The manager(s) is (are) appointed by the sole partner, or as the case may be, the partners, who fix(es) the term of its/ their office. He (they) may be dismissed freely at any time by the partners, or as the case may be, the partners.

The sole partner or the partners may decide to appoint one or several Class A managers and one or several Class B managers.

The Company will be bound towards third parties in all matters by (i) the joint signatures of any two (2) managers, in case there are several managers, or (ii) by the sole signature of the sole manager in case there is one manager.

However, if the sole partner or the partners have appointed one or several Class A managers and one or several Class B managers, the Company will be bound towards third parties by the joint signature of one Class A manager and one Class B manager.

**Art. 13.** In case of several managers, the Company is managed by a board of managers which may choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a manager, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of managers.

The board of managers shall meet upon call by any one manager at the place indicated in the notice of meeting. The chairman shall preside all meetings of the board of managers, or in the absence of a chairman, the board of managers may appoint another manager as chairman by vote of the majority present at any such meeting.

Written notice of any meeting of the board of managers must be given to the managers at least twenty-four hours in advance of the date foreseen for the meeting, except in case of emergency, in which case the nature and the motives of the emergency shall be mentioned in the notice. This notice may be omitted in case of assent of each manager in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication. A special convocation will not be required for a board meeting to be held at a time and location determined in a prior resolution adopted by the board of managers.

Any manager may act at any meeting of the board of managers by appointing in writing or by cable, telegram, telex or facsimile another manager as his proxy. A manager may represent more than one of his colleagues.

Any manager may participate in any meeting of the board of managers by conference-call, videoconference or by other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

The board of managers can deliberate or act validly only if at least a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers. Decisions shall be taken by a majority of votes of the managers present or represented at such meeting.

The board of managers may, unanimously, pass resolutions by circular means when expressing its approval in writing, by cable, telegram, telex or facsimile, or any other similar means of communication, to be confirmed in writing. The entirety will form the minutes giving evidence of the resolution.

The board of managers may decide to issue bonds without a public offer under any denomination. The board of managers shall decide the nature, the price, the rate, the conditions of issue and reimbursement and any other conditions in connection therewith.

A bond register shall be kept at the registered office of the company.

**Art. 14.** The minutes of any meeting of the board of managers shall be signed by the chairman or, in his absence, by the vice-chairman, or by two managers. Copies or extracts of such minutes which may be produced in judicial proceedings or otherwise shall be signed by the chairman or by two managers or by any person duly appointed to that effect by the board of managers.

**Art. 15.** The death or resignation of a manager, for any reason whatsoever, shall not cause the dissolution of the Company.

**Art. 16.** The manager(s) do(es) not assume, by reason of its/their position, any personal liability in relation to commitments regularly made by them in the name of the Company. They are authorised agents only and are therefore merely responsible for the execution of their mandate.

The Company shall indemnify any manager or officer, and his heirs, executors and administrators, against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a manager or officer of the Company, or, at its request, of any other corporation of which the Company is a shareholder or creditor and from which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for negligence or fault or misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Company is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty. The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which he may be entitled.

**Art. 17.** The manager or the board of managers may decide to pay interim dividends on the basis of a statement of accounts prepared by the manager or the board of managers showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last fiscal year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established by law or by these articles of incorporation.

#### **D. Decisions of the partners - Collective decisions of the partners**

**Art. 18.** Each partner may participate in collective decisions irrespective of the number of shares which he owns. Each partner is entitled to as many votes as he holds or represents shares.

**Art. 19.** Save a higher majority as provided herein, collective decisions are only validly taken in so far as they are adopted by partners owning more than half of the share capital.

The partners may not change the nationality of the Company otherwise than by unanimous consent. Any other amendment of the articles of incorporation requires the approval of a majority of partners representing three quarters of the share capital at least.

**Art. 20.** In the case of a partner, such partner exercises the powers granted to the general meeting of partners under the provisions of section XII of the law of 10 August 1915 concerning commercial companies, as amended.

#### **E. Financial year - Annual accounts - Distribution of profits**

**Art. 21.** The Company's year commences on the 1<sup>st</sup> of January and ends on the 31<sup>st</sup> of December.

**Art. 22.** Each year on the 31<sup>st</sup> of December, the accounts are closed and the managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities. Each partner may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 23.** Five per cent of the net profit is set aside for the establishment of a statutory reserve, until such reserve amounts to ten per cent of the share capital. The balance may be freely used by the partners.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** In the event of a dissolution of the Company, the Company shall be liquidated by one or more liquidators, who need not be partners, and which are appointed by the general meeting of partners which will determine their powers and fees. Unless otherwise provided, the liquidators shall have the most extensive powers for the realisation of the assets and payment of the liabilities of the Company.

The surplus resulting from the realisation of the assets and the payment of the liabilities shall be distributed among the partners in proportion to the shares of the Company held by them.

**Art. 25.** All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of 10 August 1915 on commercial companies and amendments thereto.

#### *Subscription and payment*

The articles of association having thus been established, the appearing parties, represented as stated above, declare to subscribe the issued shares as follows:

Subscribers	Shares:
Mr. Behdad Alizadeh, prenamed .....	6,250
Tadjbakhsh Shahriar, prenamed .....	6,250
Total .....	<u>12,500</u>

All the shares have been fully paid up by payment in cash, so that the amount of twelve thousand five hundred euro (EUR 12,500) is now available to the Company, evidence thereof was given to the undersigned notary.

### *Transitional dispositions*

The first financial year shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on December 31, 2016.

### *Expenses*

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its incorporation are estimated at approximately one thousand four hundred euro (EUR 1,400.-).

### *General meeting of partners*

The above named parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have passed the following resolutions:

1. The registered office of the Company shall be at 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg

2. Are appointed as managers of the Company for an undetermined duration:

- Mr. Shahriar TADJBAKSH, Investment Manager, born on July 27, 1963 in Switzerland, residing at 60 Hornton Street, London W8 4NU, United Kingdom, as Class A manager;

- Mr. Cedric RATHS, born in Bastogne (Belgium), on April 9<sup>th</sup>, 1974, with professional residence at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, as Class B manager; et

- Mr. Olivier JARNY, born on December 22, 1975 in Nantes (France), with professional residence at 22 avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, as Class B manager.

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing parties and in case of divergence between the English and the French texts, the English version will prevail.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing acting in his hereabove capacity, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said person appearing signed with the notary the present deed.

### **Suit la traduction en français du texte qui précède**

L'an deux mille seize, le dix-huit mars.

Par-devant Nous, Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg,

Ont comparu:

1) M. Behdad Alizadeh, gestionnaire de placements, né le 08 Novembre 1961 en Iran, demeurant à 26 Wynnstey Gardens, Londres W8, 6UR, Royaume-Uni,

ici représenté par Olivier Jarny, né le 22 Décembre 1975 à Nantes (France), demeurant professionnellement au 22, avenue de la Liberté, L-1930 Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 7 Mars 2016.

2). M. Shahriar Tadjbakhsh, gestionnaire de placements, né le 27 Juillet 1963 en Suisse, demeurant à 60 Hornton Street, W8 4NU Londres, Royaume-Uni,

ici représenté par Olivier Jarny, en vertu d'une procuration accordée le 7 Mars 2016,

Les procurations signées "ne varietur" par le mandataire des parties comparantes et par le notaire soussigné resteront annexées au présent acte afin d'être soumises avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Lesquelles parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser l'acte de constitution d'une société à responsabilité limitée qu'elles déclarent constituer et dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

### **A. Objet - Durée - Dénomination - Siège**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes par les propriétaires actuels des parts ci-après créées et tous ceux qui pourront le devenir par la suite, une société à responsabilité limitée (ci-après la "Société") qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.

**Art. 2.** La société a pour objet de rendre, en sa qualité de commandité de la société «AltaOne Claudius S.C.A.» en commandite par actions "société en commandite par actions", constituée en vertu des dispositions de la loi du 10 Août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée, des services de conseils, de gestion, de comptabilité et des services administratifs

**Art. 3.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

**Art. 4.** La Société prend la dénomination de «AltaOne Investemnts S.à r.l.»

**Art. 5.** Le siège social est établi dans la commune de Luxembourg. Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du pays ou dans tous autres pays.

## B. Capital social - Parts sociales

**Art. 6.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) représenté par douze mille cinq cents (12,500) parts sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires.

**Art. 7.** Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.

**Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.

**Art. 10.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

**Art. 11.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers ne pourront, pour quelque motif que ce soit, apposer des scellés sur les biens et documents de la Société.

## C. Gérance

**Art. 12.** La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Vis-à-vis des tiers, le gérant ou, dans le cas où il y a plusieurs gérants, le conseil de gérance a les pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société en toutes circonstances et pour faire autoriser tous les actes et opérations relatifs à son objet. Le ou les gérants sont nommés par l'associé unique ou, le cas échéant, par les associés, fixant la durée de leur mandat. Il(s) est/sont librement et à tout moment révocable(s) par l'associé unique ou, selon le cas, les associés.

L'associé unique ou les associés, selon le cas, pourront nommer un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B.

La Société sera engagée vis-à-vis des tiers en toutes circonstance par (i) les signatures conjointes de deux (2) gérants, en cas de pluralité de gérants, ou en cas de de gérant unique, par (ii) la signature du gérant unique.

Toutefois, si l'associé unique ou les associés ont nommé un ou plusieurs gérants de Catégorie A et un ou plusieurs gérants de Catégorie B, la Société sera engagée, vis-à-vis des tiers, par la signature conjointe d'un gérant de Catégorie A et d'un gérant de Catégorie B.

**Art. 13.** Lorsqu'il y a plusieurs gérants, la Société est gérée par un conseil de gérance qui pourra choisir parmi ses membres un président et pourra choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être gérant, et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance.

Le conseil de gérance se réunira sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation. Le président présidera toutes les réunions du conseil de gérance; en l'absence d'un président, le conseil de gérance pourra désigner à la majorité des personnes présentes à cette réunion un autre gérant pour assumer la présidence de ces réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par câble, télégramme, télex ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, par vidéoconférence ou par d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance. Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.



Le conseil de gérance peut décider l'émission d'emprunts obligataires privés sous forme d'obligations sous quelque dénomination que ce soit et payable en quelque monnaie que ce soit. Le conseil d'administration déterminera la nature, le prix, le taux d'intérêts, les conditions d'émission, et de remboursement et toutes autres conditions y ayant trait.

Un registre des obligations nominatives sera tenu au siège social de la société.

**Art. 14.** Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants ou par toute personne dûment mandatée à cet effet par le conseil de gérance.

**Art. 15.** Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.

**Art. 16.** Le ou les gérant(s) ne contracte(nt), à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

La Société indemniserà tout gérant ou fondé de pouvoir, ses héritiers, exécuteurs testamentaires et administrateurs, des dépenses raisonnablement occasionnées par toutes actions ou tous procès auxquels il aura été partie en sa qualité de gérant ou fondé de pouvoir de la Société, ou pour avoir été, à la demande de la Société, gérant ou fondé de pouvoir de toute autre société dont la Société est actionnaire ou créditricer et par laquelle il ne serait pas indemnisé, sauf le cas où dans pareils actions ou procès il sera finalement condamné pour négligence ou faute ou mauvaise administration; en cas d'arrangement extrajudiciaire, une telle indemnité ne sera accordée que si la Société est informée par son avocat-conseil que le gérant ou fondé de pouvoir en question n'a pas commis un tel manquement à ses devoirs. Le droit à indemnisation n'exclura pas d'autres droits dans le chef du gérant ou fondé de pouvoir.

**Art. 17.** Le gérant ou le conseil de gérance peut décider de payer des acomptes sur dividendes sur base d'un état comptable préparé par le gérant ou le conseil de gérance, duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer ne peuvent pas excéder le montant des bénéfices réalisés depuis le dernier exercice fiscal augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables mais diminué des pertes reportées et des sommes à porter en réserve en vertu d'une obligation légale ou statutaire.

#### **D. Décisions de l'associé unique - Décisions collectives des associés**

**Art. 18.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.

**Art. 19.** Sous réserve d'un quorum plus important prévu par les statuts, les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les associés ne peuvent, si ce n'est à l'unanimité, changer la nationalité de la Société. Toutes autres modifications des statuts sont décidées à la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social.

**Art. 20.** Dans le cas d'un associé unique, celui-ci exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

#### **E. Année sociale - Bilan - Répartition**

**Art. 21.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et se termine le 31 décembre de chaque année.

**Art. 22.** Chaque année, au 31 décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.

**Art. 23.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale.

#### **F. Dissolution - Liquidation**

**Art. 24.** En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Sauf décision contraire le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

**Art. 25.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle qu'elle a été modifiée.

#### *Souscription et libération*

Les statuts de la société ayant été ainsi arrêtés, les parties comparantes, représentées comme dit ci-avant, déclarent souscrire les parts sociales émises comme suit:

Souscripteurs:	Parts sociales:
M. Behdad Alizadeh, prénommé . . . . .	6.250
M. Shahriar Tadjbakhsh, prénommé . . . . .	6.250
Total . . . . .	12.500

Toutes les actions ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500) se trouve dès à présent à la disposition de la Société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire.

*Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le 31 décembre 2016.

*Frais*

Le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombe à la Société ou qui est mis à charge à raison de sa constitution est évalué environ à mille quatre cents euros (EUR 1.400,-).

*Assemblée générale extraordinaire*

Les parties ci-dessus nommées, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, ont tenu une assemblée générale extraordinaire et ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg.

2. Les personnes suivantes sont nommées en qualité de gérants de la société pour une durée illimitée:

- M. Shahriar TADJBAKSH, gérant, né le 27 juillet 1963 en Suisse, ayant son adresse professionnelle au 60, Hornton Street, W8 4NU Londres, Royaume-Uni, comme gérant de Catégorie A;

- M. Cedric RATHS, né le 9 avril 1974 à Bastogne (Belgique), ayant son adresse professionnelle au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, comme gérant de Catégorie B; et

- M. Olivier JARNY, né le 22 décembre 1975 à Nantes (France), ayant son adresse professionnelle au 22, avenue de la liberté, L-1930 Luxembourg, comme gérant de Catégorie B.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande des comparants, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande des mêmes comparants et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, ce dernier fait foi.

Dont acte, passé à Luxembourg, les jours, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, connu du notaire instrumentaire par nom, prénom usuel, état et demeure, cette personne a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: O. Jarny et M. Schaeffer.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils 2, le 29 mars 2016. Relation: 2LAC/2016/6709. Reçu soixante-quinze euros Eur 75.-.

*Le Receveur (signé):* André MULLER.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la demande de la prédite société, aux fins d'inscription au Registre de Commerce.

Luxembourg, le 7 avril 2016.

Référence de publication: 2016089233/346.

(160058121) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

**Cronulla S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.871.

In the year two thousand and sixteen on the thirtieth day of March.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

Is held

an extraordinary general meeting of CRONULLA S.A. (the "Company"), a Luxembourg public liability limited company, having its registered office at 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg under number B 186.871, incorporated by a notarial deed, on April 30<sup>th</sup>, 2014, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" on July 11<sup>th</sup>, 2014 under number 1810. The articles of associations have never been amended since then.

The meeting is presided by Mrs Geanaifer VETTIVEL, private employee, residing professionally at Luxembourg.

The chairman appoints as secretary Mrs Ingrid LAFOND, private employee, residing professionally at Luxembourg and the meeting elects as scrutineer Mr Anthony THILLMANY, private employee, residing professionally in Luxembourg.

The chairman requests the notary to act that:

I. All the shareholders of the Company present or represented and the number of shares held by them are shown on an attendance list. That list and proxies, signed by the appearing persons and the notary, shall remain here annexed to be registered with the present deed.

II. As it appears from the attendance list, the thirty-two thousand (32,000) shares of the Company with a nominal value of one euro (EUR 1) each, representing the whole share capital of the Company, are present or represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda, of which the shareholders state as having been duly informed beforehand.

III. The agenda of the meeting is the following:

#### *Agenda*

1. Increase of the share capital of the Company by contribution in kind consisting in the conversion of a real, due and payable claim (in French: créance, certaine, liquide et exigible) against the Company of an amount of three million five hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-five euro (EUR 3,537,675) by the issuance of three million five hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-five (3,537,675) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, having the same rights and obligations as the existing shares;

2. Subscriptions and payments by

- SAPHIR CAPITAL INVESTMENT FUND, subscription of one million forty-one thousand seven hundred and twelve (1,041,712) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- LIE Roy Kit Chong, subscription of one hundred twenty-six thousand five hundred seventy-nine (126,579) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- KITTY MUSIC S.à r.l., subscription of one hundred forty-nine thousand two hundred and ten (149,210) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- Mr. Philippe KAUFFMAN, subscription of one hundred seventy thousand six hundred eighty-six (170,686) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- Mr. Georges PENNOCK, subscription of thirty-one thousand six hundred fifty-seven (31,657) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each;

- Mr. Patrick HANSEN, subscription of two hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-six (296,926) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A., subscription of ninety-five thousand one hundred eighty-two (95,182) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- OTAGO S.A., subscription of four hundred eighteen thousand seven hundred eighty-seven (418,787) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- BRONTE FINANCIERE S.C., subscription of nine hundred and twelve thousand two hundred seventy-eight (912,278) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- ECP Investments S.A., subscription of one hundred sixty-one thousand ninety-six (161,096) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

- Mr. Knut REINERTZ, subscription of one hundred thirty-three thousand five hundred sixty-two (133,562) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each;

3. Subsequent amendment of article 6;

4. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the shareholders, the following resolutions have been taken:

#### *First resolution:*

The General Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three million five hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-five euro (EUR 3,537,675) so as to raise it from its current amount of thirty-two thousand euro (EUR 32,000) represented by thirty-two thousand (32,000) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of three million five hundred sixty-nine thousand six hundred seventy-five euro (EUR 3,569,675) by the issuance of three million five hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-five (3,537,675) Shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, (the "New Shares"), having the same rights and obligations as the existing shares.

#### *Contributors Interventions - Subscriptions - Payments*

Thereupon intervenes:

1) SAPHIR CAPITAL INVESTMENT FUND, a public liability limited company qualifying as an investment company with variable capital specialised investment fund, having its registered office at L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 171.822;

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 30<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to one million forty-one thousand seven hundred and twelve (1,041,712) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

2) LIE Roy Kit Chong, doctor, residing at Block 13, 15<sup>th</sup> Floor, Flat D, Park Island, Ma Wan, New Territories, Hong Kong (China)

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 30<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to one hundred twenty-six thousand five hundred seventy-nine (126,579) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1.-) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

3) KITTY MUSIC S.à r.l., a private liability limited company, having its registered office at L-7210 Helmsange, 1, rue de l'Alzette, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 56.939,

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 29<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to one hundred forty-nine thousand two hundred and ten (149,210) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

4) Mr. Philippe KAUFFMAN, companies director, born at Luxembourg on July 9<sup>th</sup>, 1970, residing professionally at Luxembourg,

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 29<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to one hundred seventy thousand six hundred eighty-six (170,686) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

5) Mr. Georges PENNOCK, companies director, born on April 10<sup>th</sup>, 1972 at London (United Kingdom), residing at 42, Brook Street W1K 5DB London (United Kingdom),

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 29<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to thirty-one thousand six hundred fifty-seven (31,657) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

6) Mr. Patrick HANSEN, companies director, born at Luxembourg on October 26<sup>th</sup>, 1972, residing professionally at Luxembourg

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 29<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to two hundred ninety-six thousand nine hundred twenty-six (296,926) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

7) EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A., a public liability limited company, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 166.671,

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 30<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to ninety-five thousand one hundred eighty-two (95,182) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

8) OTAGO S.A., a public liability limited company, having its registered office at L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 149.674,

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 29<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to four hundred eighteen thousand seven hundred eighty-seven (418,787) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

9) BRONTE FINANCIERE S.C., a société civile, having its registered office at L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number E 4502,

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 30<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to nine hundred and twelve thousand two hundred seventy-eight (912,278) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

10) ECP Investments, a company governed by the British Virgin Islands Laws, having its registered office at 5<sup>th</sup> Floor, Ritter House, Wickhams Cay II, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, British Virgin Islands, registered with the Trade and Companies Register under number 1412454,

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 29<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to one hundred sixty-one thousand ninety-six (161,096) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

11) Mr. Knut REINERTZ, companies director, born at Esch-sur-Alzette on December 31<sup>st</sup>, 1963, residing at Hong-Kong (China), Apt 4B, 10 Coastline, discovery Bay, Lantau Island, New Territories,

hereby represented by Mrs. Geanaifer VETTIVEL, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal on March 29<sup>th</sup>, 2016, who declares to subscribe to one hundred thirty-three thousand five hundred sixty-two (133,562) new shares with a nominal value of one euro (EUR 1) each, and fully pay them up by conversion of a real due and payable claim held against the Company;

In accordance with articles 32-1 (5) and 26-1 of the law on commercial companies, as amended, the value of the said receivable is evidenced in the interim balance sheet of March 30<sup>th</sup>, 2016 and valued at three million five hundred thirty-seven thousand six hundred seventy-five euro (EUR 3,537,675) pursuant to an auditor report dated March 30<sup>th</sup>, 2016, of PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting SARL, a company having its registered office at 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 176.448, that concludes as follows:

“Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind as described above does not correspond at least to the number and nominal value of the new shares to be issued in consideration thereof.”

Such auditor’s report as well as the aforementioned proxies, after having been signed “ne varietur” by the members of the board and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

#### *Second resolution:*

As a consequence of the above resolution, the General Meeting decides to amend the first paragraph of article 6 of the articles of association which shall be read as follows:

« **Art. 6. Paragraph 6-1.** The share capital is set at three million five hundred and sixty-nine thousand six hundred seventy-five euro (EUR 3,569,675) represented by three million five hundred and sixty-nine thousand six hundred seventy-five (3,569,675) shares having a nominal value of one euro (EUR 1) each, fully paid-up (the “Shares”)”.

There being no further business, the meeting was closed.

#### *Costs*

The amount of the expenses, remunerations and charges, in any form whatsoever, to be borne by the Company, or charged to it for this extraordinary general meeting, amounts to three thousand seven hundred thirty-three euro and forty-two cents (3,733.42 EUR).

#### *Statement*

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation; on the request of the same appearing person and in case of discrepancy between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg at the date indicated at the beginning of the document.

The document having been read to the appearing persons, known to the notary by their name, first name, civil status and residence, the appearing persons have signed together with Us, the notary, the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède:**

L’an deux mille seize, le trentième jour du mois de mars.

Par devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

S’est tenue

l’assemblée générale extraordinaire de CRONULLA S.A. (la «Société»), une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 35A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 186.871, constituée par acte notarié en date du 30 avril 2014, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations du 11 juillet 2014 sous le numéro 1810. Les statuts n’ont pas été modifiés depuis lors.

La réunion est présidée par Madame Geanaifer VETTIVEL, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg.

Le président désigne Madame Ingrid LAFOND, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que secrétaire et l’assemblée élit Monsieur Anthony THILLMANY, employée privée, demeurant professionnellement à Luxembourg en tant que scrutateur.

Le président prie le notaire d’acter ce qui suit:

I.- Tous les actionnaires de la Société sont présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par eux apparaît sur la liste de présence. Ladite liste et les procurations, signées par les comparants et le notaire, demeureront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

II.- Il ressort de la liste de présence que les trente-deux mille (32.000) actions de la Société, d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont présentes ou représentées de sorte que l'assemblée peut valablement décider sur tous les points portés à l'ordre du jour dont les actionnaires ont été dûment informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1. Augmentation de capital par apport en nature consistant en la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible envers la société d'un montant de trois millions cinq cent trente-sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 3.537.675) par l'émission de trois millions cinq cent trente-sept mille six cent soixante-quinze (3.537.675) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, ayant les mêmes droits et obligations que les actions existantes;

2. Souscription et libération par

- SAPHIR CAPITAL INVESTMENT FUND, souscription de un million quarante-et-un mille sept cent douze (1.041.712) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- LIE Roy Kit Chong, souscription de cent vingt-six mille cinq cent soixante-dix-neuf (126.579) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- KITTY MUSIC S.à r.l., souscription de cent quarante-neuf mille deux cent dix (149.210) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- Monsieur Philippe KAUFFMAN de cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-six (170.686) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- Monsieur Georges PENNOCK, souscription de trente-et-un mille six cent cinquante-sept (31.657) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- Monsieur Patrick HANSEN, souscription de deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-six (296.926) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A., souscription de quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-deux (95.182) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- OTAGO S.A., souscription de quatre-cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-sept (418.787) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- BRONTE FINANCIERE S.C., souscription de neuf cent douze mille deux cent soixante-dix-huit (912.278) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune;

- ECP Investments S.A., souscription de cent soixante-et-un mille quatre-vingt-seize (161.096) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

- Monsieur Knut REINERTZ, souscription de cent trente-trois mille cinq cent soixante-deux (133.562) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune;

3. Modification corrélative du premier alinéa de l'article 6 des statuts.

4. Divers.

Suite à l'approbation de ce qui précède par les actionnaires, les résolutions suivantes ont été adoptées:

#### *Première résolution*

L'Assemblée Générale décide d'augmenter le capital social de la Société à concurrence d'un montant de trois millions cinq cent trente-sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 3.537.675), afin de le porter de son montant actuel de trente-deux mille euros (EUR 32.000) représenté par trente-deux mille (32.000) actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, à un montant de trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 3.569.675), par l'émission de trois millions cinq cent trente-sept mille six cent soixante-quinze (3.537.675) nouvelles actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune (les «Nouvelles Actions»), ayant toutes les mêmes droits et obligations que les actions existantes.

#### *Interventions des Apporteurs -Souscriptions-Libérations:*

Sont ensuite intervenus aux présentes:

1) SAPHIR CAPITAL INVESTMENT FUND, une société anonyme qualifiée de société d'investissement à capital variable - fonds d'investissement spécialisé, ayant son siège social à L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 171.822,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mars 2016, qui déclare souscrire à un million quarante-et-un mille sept cent douze (1.041.712) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

2) LIE Roy Kit Chong, médecin, Block 13, 15<sup>th</sup> Floor, Flat D, Park Island, Ma Wan, New Territories, Hong Kong (Chine)

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mars 2016, qui déclare souscrire à cent vingt-six mille cinq cent soixante-dix-neuf (126.579) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

3) KITTY MUSIC S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-7210 Helmsange, 1, rue de l'Alzette, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 56.939,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mars 2016, qui déclare souscrire à cent quarante-neuf mille deux cent dix (149.210) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

4) Monsieur Philippe KAUFFMAN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 juillet 1970, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mars 2016, qui déclare souscrire à cent soixante-dix mille six cent quatre-vingt-six (170.686) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

5) Monsieur Georges PENNOCK, administrateur de sociétés, né à Londres (Royaume Uni) le 10 avril 1972, residing at 42, Brook Street W1K 5DB Londres (Royaume Uni),

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mars 2016, qui déclare souscrire à trente-et-un mille six cent cinquante-sept (31.657) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1,-) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

6) Monsieur Patrick HANSEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 26 octobre 1972, demeurant professionnellement à Luxembourg,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mars 2016, qui déclare souscrire à deux cent quatre-vingt-seize mille neuf cent vingt-six (296.926) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

7) EDISON GROUP PARTICIPATIONS S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 166.671,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mars 2016, qui déclare souscrire à quatre-vingt-quinze mille cent quatre-vingt-deux (95.182) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

8) OTAGO S.A., une société anonyme, ayant son siège social à L-1720 Luxembourg, 6, rue Heine, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 149.674,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mars 2016, qui déclare souscrire à quatre cent dix-huit mille sept cent quatre-vingt-sept (418.787) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

9) BRONTE FINANCIERE S.C., une société civile, ayant son siège social à L-1855 Luxembourg, 35A, avenue John F. Kennedy, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro E 4502,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 30 mars 2016, qui déclare souscrire à neuf cent douze mille deux cent soixante-dix-huit (912.278) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

10) ECP Investments S.A., une société régie par les lois des Iles Vierges Britanniques, ayant son siège social à 5<sup>th</sup> Floor, Ritter House, Wickhams Cay II, P.O. Box 3175, Road Town, Tortola, Iles Vierges Britanniques, immatriculée sous le numéro 1412454,

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mars 2016, qui déclare souscrire à cent soixante-et-un mille quatre-vingt-seize (161.096) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

11) Monsieur Knut REINERTZ, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette le 31 décembre 1963, demeurant à Hong-Kong (Chine), Apt 4B, 10 Coastline, discovery Bay, Lantau Island, New Territories

ici représentée par Madame Geanaifer VETTIVEL, prénommée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé le 29 mars 2016, qui déclare souscrire à cent trente-trois mille cinq cent soixante-deux (133.562) Nouvelles Actions d'une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, et les libérer entièrement par la conversion d'une créance certaine, liquide et exigible qu'elle détient contre la société;

Conformément aux articles 32-1 (5) et 26-1 de la loi sur les sociétés commerciales, telle qu'amendée, l'existence et la propriété de ladite créance a été justifiée au notaire instrumentant au bilan intérimaire du 30 mars 2016 et évalué à un montant de trois millions cinq cent trente-sept mille six cent soixante-quinze euros (EUR 3.537.675) suivant le rapport de réviseur daté du 30 mars 2016 émis par la société PRO FIDUCIAIRE Auditing & Accounting Sàrl, ayant son siège social à 20 rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 176.448 qui conclut comme suit:

«Based on our work, nothing has come to our attention that causes us to believe that the value of the contribution in kind as described above does not correspond at least to the number and nominal value of the new shares to be issued in consideration thereof.»

Ce rapport de réviseur, ainsi que les procurations susvisées, après avoir été signées "ne varietur" par les membres du bureau et le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être formalisées avec lui.

#### *Deuxième résolution:*

Consécutivement à la résolution précédente, l'Assemblée Générale décide de modifier le premier alinéa de l'article 6 des statuts afin de lui donner la teneur suivante:

#### **" Art. 6. Alinéa 6-1.**

6.1 Le capital social de la Société s'élève à trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent soixante-quinze euros (EUR 3.569.675), représenté par trois millions cinq cent soixante-neuf mille six cent soixante-quinze (3.569.675) actions ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, entièrement libérées (les «Actions»).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

#### *Coûts*

Les coûts, frais, taxes et charges, sous quelque forme que ce soit, devant être supportés par la Société ou devant être payés par elle en rapport avec l'augmentation de son capital social, s'élèvent à trois mille sept cent trente-trois euros et quarante-deux cents (3.733,42 EUR).

#### *Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne présente à l'assemblée, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne présente, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été rédigé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux membres du bureau, connus du notaire par leurs noms, prénoms usuels, états et demeures, ils ont tous signé avec Nous notaire la présente minute.

signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Geanaifer Vettivel, Ingrid Lafond, Anthony Thillmany, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 1<sup>er</sup> avril 2016. Relation: EAC/2016/8013. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur (signé): A. Santioni.*

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 06 avril 2016.

Référence de publication: 2016089335/337.

(160057530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 7 avril 2016.

---

#### **Rodberg, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2342 Luxembourg, 52, rue Poincaré.

R.C.S. Luxembourg B 20.724.

Les comptes annuels au 31.12.2015 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2016094820/9.

(160064670) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 19 avril 2016.

---